



Conseil des écoles francophones N° 310



Rapport annuel 2020-2021



École de langue première  
aujourd'hui...  
**Francophone  
bilingue**  
pour la vie!

## Table des matières

Coordonnées de la division scolaire .....	1
Lettre de présentation .....	2
Introduction .....	3
Gouvernance.....	4
Profil de la division scolaire .....	7
Orientation stratégique et établissement de rapports .....	16
Données démographiques (effectifs) .....	37
Infrastructure et services de transport de la division scolaire .....	40
Sommaire financier.....	42
Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés .....	49

## Sigles

CAP :	Communauté d'apprentissage professionnelle
CÉ :	Conseils d'école
CÉF :	Conseil des écoles francsaskoises
CMEC :	Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
COPE :	Communication orale en petite enfance
CSF :	Conseil scolaire francsaskois
ÉPE :	Évaluation de la petite enfance
MES :	Ministère de l'Éducation en Saskatchewan
PAC :	Plan d'amélioration continue
PSSE :	Plan stratégique du secteur de l'éducation
RAI :	Réponse à l'intervention
RA :	Résultats d'apprentissage
RTI :	Réceptivité à un niveau d'instruction
TACLEF :	Trousse d'acquisition de compétences langagières en français



## Coordonnées de la division scolaire

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

1440, 9<sup>e</sup> Avenue Nord, bureau 201  
Regina (SK) S4R 8B1

Téléphone : 306-757-5741

Numéro sans frais : 1-877-273-6662

Télécopieur : 306-757-2040

Site internet : [www.ecolesfrancophones.com](http://www.ecolesfrancophones.com)

Courriel : [regina@cefsk.ca](mailto:regina@cefsk.ca)



## Lettre de présentation

Honorable Dustin Duncan  
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

Le conseil scolaire du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) est heureux de vous soumettre, ainsi qu'aux résidents du Conseil, son rapport annuel pour l'exercice 2020-21.

Ce rapport présente un aperçu des objectifs, des activités et des résultats pour l'année financière du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021. Le rapport fournit aussi un aperçu financier ainsi que les états financiers vérifiés par un auditeur indépendant, selon les méthodes comptables normalisées, généralement reconnues au Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

  
Alpha Barry,  
Président du CSF.



## Introduction

Le présent rapport annuel expose dans leurs grandes lignes les activités et les résultats du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Ce rapport présente une description d'ensemble du CÉF, de sa structure de gouvernance ainsi que de la composition de ses élèves, de son personnel, de ses programmes et de ses installations. Il présente entre autres des informations relevant de ses trois mandats : scolaire, culturel et communautaire.

Le plan stratégique 2020-21 du CÉF intègre les objectifs du Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) qui est développé dans ce rapport et s'articule autour de 3 axes :

- ✓ Préparer les élèves à une réussite éducative en français ;
- ✓ Développer des partenariats avec les parents et la communauté ;
- ✓ Développer une culture d'excellence.

Outre les informations détaillant les activités et résultats du CÉF, ce rapport traite de la mise en œuvre de son plan d'amélioration continue (PAC). La situation financière est présentée dans le rapport de la direction et des états financiers audités. Les annexes contiennent la liste des bénéficiaires et des paiements. Les états financiers ont été audités par un vérificateur indépendant, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'objectif de la rentrée scolaire 2020-21 était de garantir un retour sécuritaire aux élèves et aux membres du personnel.

Plusieurs élèves sont revenus en mode présentiel dans les écoles. Il faut cependant noter que le nombre d'élèves ayant suivi les cours à domicile, a augmenté.

La pandémie de la COVID-19 en 2020-21 a amené le CÉF à développer un plan d'intervention rigoureux et encadré afin de garantir la sécurité, le mieux-être des élèves, du personnel et surtout de poursuivre les apprentissages.

Le présent rapport fait état des mesures prises conformément au Plan de reprise des activités des écoles et du siège social du CÉF pour 2020-21.



# Gouvernance

## Conseil scolaire

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) assure la gouvernance du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) tandis que les Conseils d'école (CÉ) assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles.

Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au CSF l'autorité voulue pour régir le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le CSF, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autre part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

### Les sept fonctions exclusives du CSF :

- 1- L'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert ;
- 2- Les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;
- 3- Le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
- 4- La nomination et la supervision de la direction générale ;
- 5- L'établissement des programmes scolaires ;
- 6- La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ;
- 7- La détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

### Les cinq obligations provinciales :

- 1- Réparer les injustices du passé et s'assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
- 2- Offrir et promouvoir l'instruction en français ;
- 3- S'assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
- 4- Déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ; et,
- 5- Desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le CÉF est actuellement organisé en dix régions scolaires aux fins des élections scolaires ; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Les membres du conseil scolaire actuel ont été élus lors de l'élection générale de 2020 (automne) pour s'acquitter d'un mandat de quatre ans.

Les membres du conseil scolaire fransaskois, au 31 août 2021, sont les suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1 ..... Brian LeNouail  
Région scolaire de la Vieille n° 2 ..... Maria Lepage  
Région scolaire de Regina n° 3 ..... Alpha Barry (Président du CSF)  
Région scolaire de l'école Providence n° 4 ..... Gisèle Rivard  
Région scolaire de Saskatoon n° 5 ..... Yvan Lebel



Région scolaire de Zenon Park n° 6 ..... Monica Ferré  
 Région scolaire de Prince Albert n° 7 ..... Geneviève Binette  
 Région scolaire des Battlefords Park n° 8 ..... Oumnia Tahiri  
 Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9 ..... Élizabéth Perreault  
 Région scolaire de Ponteix n° 10 ..... Guy Roberge

Une liste de la rémunération versée à tous les membres du conseil scolaire fransaskois en 2020-21 figure à l'annexe A.



Brian LeNouail



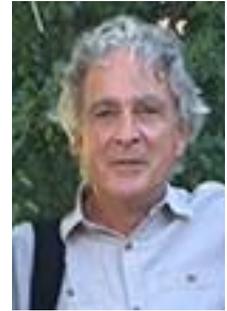
Maria Lepage



Alpha Barry



Gisèle Rivard



Yvan Lebel



Monica Ferré



Geneviève Binette



Oumnia Tahiri



Élizabéth  
Perreault



Guy Roberge



## Conseils école-communauté/conseils d'école (CEC/CE)

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque école a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Au total, soixante-six conseillères et conseillers d'école s'impliquent dans les écoles fransaskoises.

Le CÉF est composé de douze conseils d'école formés d'élus pour un mandat d'une durée de deux ans. Les conseils d'école jouent un rôle capital en termes d'implication des parents dans la vie scolaire, identitaire et culturelle de l'organisation.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la Loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Le conseil d'école représente les parents de son école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- D'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire ;
- De rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves ;
- De développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants ;
- D'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au CSF en matière de programmation et d'infrastructure. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du PAC (Plan d'amélioration continue) ayant pour but d'élaborer des cibles de réussite et d'assurer la participation des parents dans l'atteinte des cibles identifiées.



## Profil de la division scolaire

### Qui sommes-nous?

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) est le seul organisme d'éducation primaire et secondaire autorisé à offrir, en Saskatchewan, une formation conduisant l'élève vers un diplôme d'études secondaires francophone bilingue.

Ce diplôme atteste que l'élève peut s'exprimer en français, à un niveau de langue première, de même qu'en anglais, langue première. Il est donc question de compétences linguistiques élevées, tant en français qu'en anglais.

Le CÉF favorise la promotion et l'acquisition de la langue française dès le tout jeune âge des enfants, via des partenariats avec les centres éducatifs à la petite enfance. Il offre des services de prématernelle 3 ans, de prématernelle 4 ans et, bien sûr, des services pour les élèves de maternelle 5 ans, qui fréquentent l'école à temps plein.

L'acquisition de la culture et de la langue françaises s'inscrit à l'intérieur d'un continuum impliquant les acteurs francophones de la province. Des efforts concertés et constants sont déployés en complicité avec les associations locales : la vitalité de la communauté inclut davantage qu'une seule organisation.

La vie dans les écoles du CÉF se déroule en français. Les cours sont offerts en français dans un contexte de langue première et les conversations ainsi que les activités à l'extérieur des classes se vivent aussi en français. Les référentiels sociaux, culturels et scolaires sont francophones et remémorent le parcours des francophones au Canada et dans notre province.

Comme vous le constaterez sur la carte ci-dessous, les écoles du CÉF sont dispersées géographiquement et couvrent l'ensemble du territoire provincial. Les écoles fransaskoises sont en majorité éloignées des grands centres que sont Regina, Saskatoon et Prince Albert, ce qui nécessite une étroite collaboration entre les organismes francophones. La répartition géographique est aussi un défi pour les organismes gouvernementaux qui peinent trop souvent à offrir des services adaptés aux besoins des élèves francophones et de leur famille.

Le CÉF administre 13 écoles, 2 pavillons secondaires et une école virtuelle (Centre d'enseignement virtuel et d'innovation – CEVI) répartis dans 11 localités. Le CÉF s'étend sur le territoire tel que présenté sur la carte ci-dessous. Le CÉF se compose de dix régions scolaires, toutes représentées par un conseiller ou une conseillère scolaire dont quatre régions en milieu urbain et six régions en milieu rural.

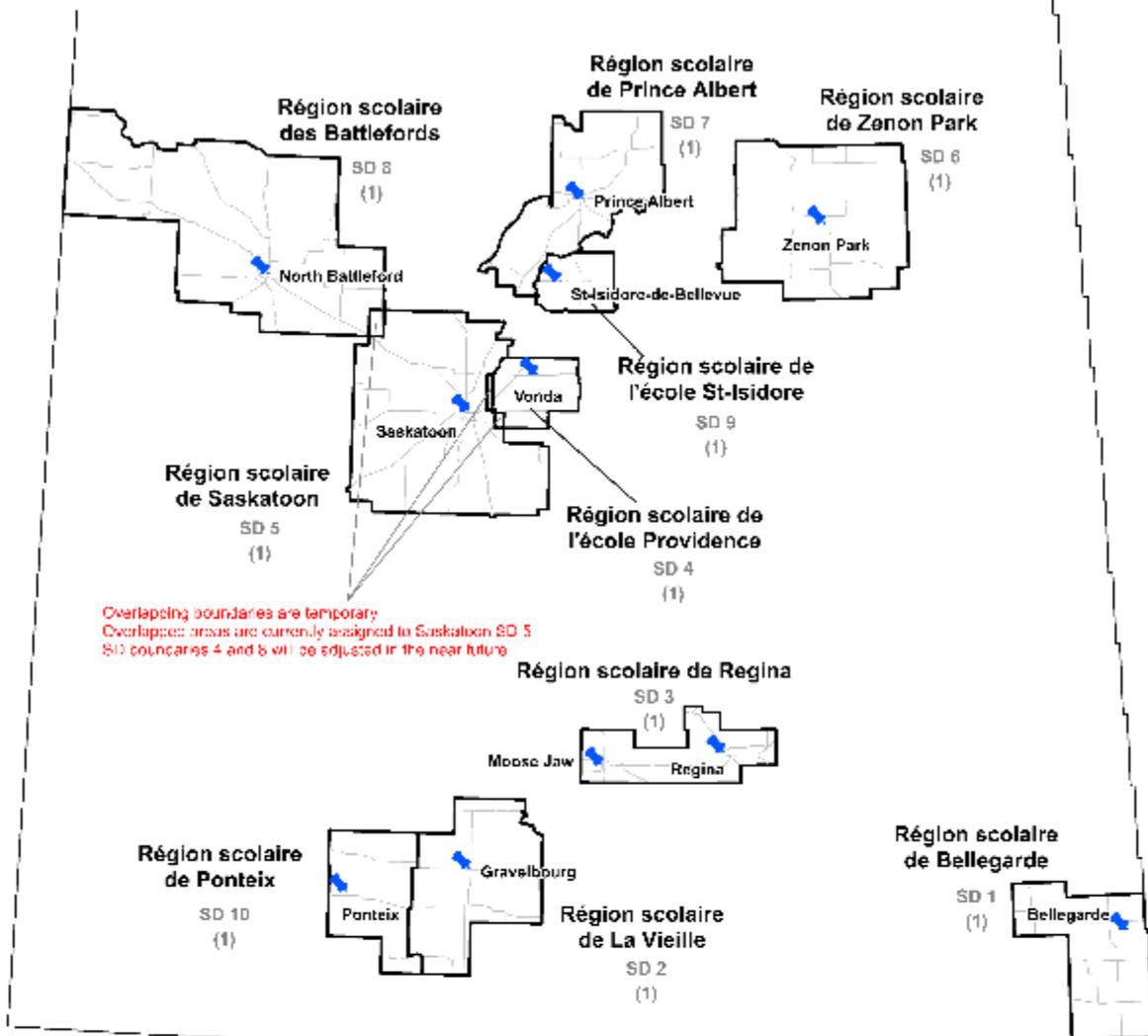


# Conseil des écoles francsaskoises n° 310 - septembre 2021 -



-  localisation d'école francophone
-  route principale
- SD** numéro de la sous - division
- (1)** nombre de membres du conseil scolaire

remarque : ces écoles sont financées par la province  
du M-12 sauf pour les écoles de langue



nom	titre	fonction	prénom	nom de famille	adresse	contact
Edouard	Président	Administration et Support	B. André	LEBLOND		

Conseil des écoles francsaskoises n° 310 de la Saskatchewan avec sous-division - septembre 2021



## Fondements philosophiques de la division

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) poursuit un triple mandat auprès de sa communauté et plus particulièrement auprès des enfants et des adolescents : la réussite scolaire pour chacun d'entre eux, le développement de leur identité francophone, de leurs compétences linguistiques et de leur culture francophone.

Conscient de la place et de l'importance de l'éducation dans la vie présente et future de nos enfants, le CÉF a identifié des compétences essentielles que chaque enfant doit posséder afin de pouvoir jouer pleinement son rôle de citoyen ou de citoyenne. Présentées dans le document intitulé « Profil de sortie de l'élève », ces compétences sont regroupées en cinq cheminements particuliers :

- Le cheminement scolaire francophone ;
- Le cheminement personnel ;
- Le cheminement professionnel ;
- Le cheminement social ;
- Le cheminement francophone et communautaire.

La réalisation de la mission du CÉF s'effectue dans un contexte culturel minoritaire où vivre en français est un choix qu'il faut faire et réaffirmer quotidiennement. L'éducation en milieu minoritaire est un champ de recherches universitaires. Le résultat de ces recherches oriente les actions mises en place par le CÉF. Les quatorze principes pédagogiques en milieu minoritaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), les travaux de plusieurs universitaires, dont ceux du docteur Rodrigue Landry en matière de construction identitaire et les écrits sur l'acquisition d'une langue, guident les acteurs du CÉF dans le choix des stratégies et des moyens à déployer pour nos communautés, et ce, dans toutes les facettes de la vie à l'intérieur des écoles francophones.

S'inspirant des écrits du célèbre philosophe français Jean-Jacques Rousseau, le CÉF est convaincu que la connaissance de chacun de nos élèves est essentielle à la prestation de services adaptés à leurs besoins, tant au niveau de l'enseignement que des services particuliers.

Or, les élèves proviennent d'horizons de plus en plus variés, avec des compétences langagières de différents niveaux. Nos élèves de tous horizons et leurs parents apportent une richesse indéniable à la vie scolaire et à la communauté. Le CÉF croit à une vie communautaire, scolaire, inclusive qui permet de célébrer la diversité, tout en créant un espace de dialogue, de partage et de compréhension mutuelle. L'ensemble des individus participant à la vie scolaire (élèves, parents, membres du personnel, organismes communautaires) doit créer ce « nous » collectif, empreint de respect et de dialogue. C'est dans cet esprit que le CÉF propose, avec nos partenaires communautaires, des activités visant, chez nos élèves, l'acquisition des compétences requises pour une vie harmonieuse en société.

La question des apprentissages des élèves est évidemment au cœur des réflexions et des actions des membres du personnel du CÉF. Les programmes d'études, uniques en Saskatchewan, sont conçus dans la perspective que l'élève atteigne de hautes compétences dans toutes les disciplines académiques, et ce, dans la langue de Molière. Ces programmes d'études témoignent de la triple mission du CÉF, c'est-à-dire que le contenu présente des composantes visant le développement de l'identité, de la langue et de la culture francophones. Le CÉF poursuit son engagement sur l'actualisation et le développement de nouveaux programmes d'études en collaboration étroite avec le Ministère de l'Éducation.



La réussite de chaque élève est l'élément qui alimente nos réflexions et oriente nos actions. Le développement d'une culture d'excellence, en utilisant les résultats de la recherche en matière de pratiques probantes, continue d'être au cœur de la mise en œuvre de notre plan stratégique. Les stratégies gagnantes, issues de la recherche, interpellent chaque acteur dans ses croyances, dans sa pratique professionnelle. Le CÉF accompagne son personnel dans ce changement, qui est planifié et soutenu par des moyens adéquats.

Les résultats de la recherche en éducation guident les choix organisationnels en matière d'intervention auprès des élèves et de formation du personnel.

Nous ne pouvons plus ignorer les résultats de la recherche en neurosciences et leurs implications sur l'éducation. Les avancées dans le domaine des neurosciences ouvrent une perspective non seulement sur les mécanismes qui se déploient lorsque l'humain « apprend », mais également sur les applications pratiques en matière de stratégie d'enseignement, d'accompagnement. Les interventions en gestion de classe, l'apprentissage de la lecture, la gestion des émotions et les processus de mémorisation ne sont que quelques-uns des éléments qui sont davantage explicités par les neurosciences. Le CÉF a expérimenté, au cours de cette année scolaire, la mise en place de deux formations-actions en neurosciences, à l'intention d'enseignants et de directions d'école volontaires. Les rencontres échelonnées sur 4 mois ont permis de comprendre les bases du fonctionnement du cerveau tout en intégrant ces notions à la pratique quotidienne.

Les travaux de Hattie (2017) guident les actions à tous les paliers de l'organisation, car Hattie a pu, par le biais de méta-analyses, établir un lien entre des stratégies d'intervention et leurs impacts sur les apprentissages des élèves. Parmi ces pratiques probantes, la communauté d'apprentissage professionnelle (Dufour, 2002) occupe une place d'importance dans la stratégie de développement des compétences des élèves en littératie. En effet, les activités des communautés d'apprentissage professionnelles reposent sur un travail de collégialité permettant aux enseignants de trouver des réponses aux 5 questions suivantes :

- Que voulons-nous que les élèves apprennent ?
- Comment allons-nous savoir si les élèves ont appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui n'ont pas appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui ont appris ?

Ces interrogations favorisent le développement d'une culture de collaboration et de partage, en vue d'assurer la réussite de nos élèves. La collaboration dépasse les frontières de chaque école : des présentations aux autres écoles sur les apprentissages réalisés par les élèves, les défis et les succès rencontrés par le personnel dans la mise en place des stratégies d'enseignement ont lieu chaque année.

Le CÉF croit fondamentalement que l'apprentissage est un processus d'essais et d'erreurs, les pratiques évaluatives des apprentissages des élèves et les attentes face aux membres du personnel doivent refléter cette croyance.

Le CÉF adapte ses interventions en fonction des besoins des élèves.

Le CÉF a actualisé le modèle d'intervention « réponse à l'intervention » (RAI) dans les écoles et le siège social. L'enseignement explicite, la modélisation et, donc, les approches de type piagétien sont au centre de nos offres de perfectionnement et d'accompagnement.



Les travaux de Lezotte (2002) sur l'école efficace guident les directions d'école et leurs équipes dans l'aménagement de plusieurs facettes de la vie à l'école. Les écoles développent :

- Un environnement sécuritaire et ordonné ;
- Un climat d'attentes élevées pour la réussite ;
- Un leadership pédagogique ;
- Une mission claire et précise ;
- Des occasions d'apprentissage protégées dans le temps ;
- Un monitoring fréquent des progrès des élèves ;
- Des relations harmonieuses avec la maison.

Le CÉF veut aussi agir tôt dans la vie des enfants, donc il procède régulièrement à un dépistage et à une intervention précoce auprès de ses élèves. Ainsi, tous les élèves de 3 ans, de 4 ans, de maternelle 5 ans ont participé à un dépistage en orthophonie.

Le CÉF est persuadé que le rôle de la direction d'école est déterminant dans la réussite d'une équipe-école à accompagner chaque élève vers la réussite. À cet effet, le CÉF a mis en place un service d'accompagnement des directions et directions adjointes des écoles dont l'objectif est essentiellement leur développement. Le CÉF a travaillé, lors des rencontres de groupe ou individuelles, le développement des pratiques de la direction qui ont un impact sur les apprentissages des élèves, en utilisant les résultats des recherches réalisées par Marzano (2016). Le CÉF est engagé dans un processus de changement, un processus qui requiert du temps et une cohérence dans les actions.

Enfin, cette cohérence qui est visée, se traduit par l'adoption dans chaque école, d'un plan d'amélioration continue (PAC). Ce plan intègre à la fois les cibles identifiées par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, les cibles du plan stratégique du CSF et les besoins du milieu scolaire. Il est préférable de viser un nombre limité d'objectifs afin d'arriver à un réel changement. Ainsi, en tenant compte des résultats de la recherche et des besoins identifiés chez les élèves du CÉF, ce dernier a opté pour trois domaines d'intervention : la littératie, le bien-être des élèves à l'école et la construction langagière, identitaire et culturelle.

Ces plans d'amélioration continue sont à la base du mode de gouvernance du CSF, qui favorise la responsabilisation, la reddition de comptes et l'imputabilité de chaque acteur.



## **Partenariats communautaires**

Le CÉF s'est doté d'un triple mandat scolaire, culturel et communautaire en vue de préparer ses élèves à devenir de fiers francophones, citoyens accomplis. Le CÉF a à cœur le succès scolaire, le développement personnel et social de chaque élève, pour l'aider à construire son identité, à se définir comme citoyen à part entière et à se reconnaître en tant que francophone.

### **PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES**

Le CÉF a mis en place un processus de collaboration avec de nombreux partenaires dans le but de maximiser les échanges de compétences, les connaissances et ressources en vue d'une transformation sociale, la dynamique entre les écoles et la communauté fransaskoise.

Le CÉF continue à développer plusieurs ententes avec ses partenaires. Les partenariats visent à bonifier les actions de collaborations pour répondre au mieux au triple mandat scolaire culturel et communautaire du CÉF et au concept d'école communautaire citoyenne.

### **ENTENTES DE PARTENARIAT DE GESTION DES ESPACES SCOLAIRES COMMUNAUTAIRES**

Ces ententes administratives s'inscrivent dans la volonté du CÉF d'établir des partenariats mutuellement bénéfiques aux élèves et au milieu communautaire fransaskois.

Ces ententes visent à reconnaître la contribution des partenaires et à encadrer les relations d'interdépendance entre l'école et sa communauté francophone locale. Les ententes de partenariat école/communauté pour la gestion des espaces scolaires et communautaires sont une stratégie que se donnent les organismes locaux, au nom de leur communauté francophone respective, et le CÉF pour assurer leur développement et leur épanouissement.

Les partenaires :

- L'Association canadienne-française de Regina
- L'Association communautaire fransaskoise de Moose Jaw
- La Société canadienne-française de Prince Albert
- La Fédération des francophones de Saskatoon

### **ENTENTES ADMINISTRATIVES DE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES PROVINCIAUX**

Des ententes ont été mises en place pour définir une vision et des valeurs communes afin d'assurer la synergie entre les organismes communautaires et les écoles.

Les partenaires :

- Le Conseil culturel fransaskois
- La Société historique de la Saskatchewan
- La Communauté des Africains Francophones de la Saskatchewan
- L'Association jeunesse fransaskoise
- L'Assemblée communautaire fransaskoise
- La Fondation fransaskoise



## **ENTENTES ADMINISTRATIVES DE PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES**

Les ententes de partenariats viennent renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité. Le CÉF souhaite faciliter et renforcer les relations entre les membres des écoles et des communautés locales. Ces ententes ont pour but d'améliorer la collaboration entre l'école et la communauté, et de développer chez les élèves du CÉF l'engagement citoyen. L'engagement citoyen est une compétence importante pour la vitalité de la communauté fransaskoise.

Les partenaires :

- L'association canadienne-française de Regina
- L'école Monseigneur de Laval
- L'Office franco-québécoise de la jeunesse
- Jeunesse en Action

## **ENTENTES FÉDÉRALES – PROVINCIALES DE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES D'ÉCOLES COMMUNAUTAIRES CITOYENNES**

Les ententes de développement des infrastructures communautaires citoyennes permettent un processus de concertation continue entre le gouvernement provincial, le CÉF et les communautés locales afin de formaliser les besoins d'infrastructures de la communauté pour assurer son développement et l'esprit entrepreneur des organismes de développement.

Les infrastructures soutiennent le développement social, culturel et économique de la communauté, et elles répondent à des besoins sociaux ayant pour objectif d'améliorer le bien-être de ces membres. Ces ententes définissent la façon dont les espaces sont repensés et réaménagés pour assurer l'équilibre entre les besoins de la communauté et le fonctionnement des écoles afin de susciter l'engagement de tous les acteurs.

Les infrastructures révèlent l'essence de l'école communautaire citoyenne, elles créent des synergies et sécurisent les élèves en vue d'une ouverture sur le monde.

Les partenaires :

- Les écoles de Regina
- Les écoles de Saskatoon
- La Société canadienne-française de Prince Albert
- L'école Père Mercure de North Battleford

## **ENTENTES DIVERSES**

Ces ententes jouent un rôle fondamental dans divers domaines d'intérêts et sont toujours basées sur un système de valeurs en commun.

Les partenaires :

- L'Association communauté burundaise de Regina
- Entente de solidarité avec les organismes fransaskois entre l'Assemblée communautaire fransaskoises (ACF), le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF), le Conseil culturel fransaskois (CCF) et la Communauté des africains de la Saskatchewan (CAFS)
- Jeunesse en action



## **PROGRAMMES NORMÉS**

Les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux sont d'importants partenaires pour l'engagement citoyen.

Le CÉF perçoit les partenaires publics comme essentiels dans la réussite du projet d'école communautaire citoyenne et à l'épanouissement de la communauté fransaskoise.

Les partenaires qui jouent un rôle dans la programmation culturelle et citoyenne du CÉF :

- Le Conseil des ministres en éducation, Canada
- L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)
- La Fédération culturelle canadienne française
- La Fédération de la jeunesse canadienne-française
- TakingITGlobal



## Aperçu général du programme

L'année scolaire 2020-21 fut marquée par la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Les élèves, le personnel et les parents ont fait preuve d'une grande résilience, dans un contexte où les mesures de prévention ont marqué le quotidien.

Le CÉF a organisé, outre les activités d'enseignement normalement planifiées, une programmation accessible aux enfants qui ne pouvaient pas fréquenter la classe en personne. Ces derniers ont eu accès à une offre complète de formation en mode virtuel.

La programmation offerte en français langue première, dans l'ensemble des 16 entités scolaires du CÉF, comprend la prématernelle, la maternelle et les douze niveaux scolaires formant l'étendue de la scolarité pour l'ensemble des élèves de la Saskatchewan.

Le CÉF mise sur des programmes variés et accrédités par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan afin de répondre aux besoins de sa clientèle. De manière non exhaustive, les composantes pour alimenter la programmation offerte au CÉF sont les suivantes :

- Des programmes de base incluant les domaines d'études suivants :
  - Français fransaskois (français langue première) ;
  - *English Language Arts* (Anglais langue première de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, qui sont les mêmes programmes d'études que ceux des écoles de la majorité) ;
  - Mathématiques ;
  - Sciences humaines et sociales adaptées à la réalité fransaskoise ;
  - Bien-être et éducation physique à tous les niveaux ;
  - Sciences ;
  - Sensibilisation aux carrières ;
  - Arts pratiques et appliqués ;
  - Éducation artistique (1<sup>re</sup> à la 9<sup>e</sup> année), arts visuels, arts dramatiques et musique.
- Des programmes d'initiation aux métiers en 7<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année (Arts pratiques et appliqués).
- Un programme de prématernelle.
- La maternelle à temps plein.
- Des programmes d'engagement à la vie spirituelle et communautaire (éducation chrétienne ou éthique et éducation citoyenne).
- Des programmes d'acquisition de la langue (francisation et anglais langue additionnelle).

De plus, le CÉF offre à ses élèves la possibilité de poursuivre leur formation via l'éducation à distance.



## Orientation stratégique et établissement de rapports

### Présentation du Plan stratégique du secteur de l'éducation

Les membres du secteur de l'éducation ont collaboré à l'élaboration d'un Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) pour la période allant de 2014 à 2020. Le PSSE décrit la direction stratégique du secteur de l'éducation, et ses priorités et résultats harmonisent le travail des divisions scolaires et du ministère de l'Éducation. En 2020-21, le PSSE a continué d'orienter le secteur de l'éducation pendant une dernière année au bénéfice de tous les élèves de la Saskatchewan, alors que le travail s'est poursuivi pour mettre au point un plan provincial d'enseignement à l'horizon 2030.

Le point culminant de la collaboration des partenaires du secteur de l'éducation fut la publication en novembre 2019 du Cadre du plan d'éducation de la province de 2020 à 2030. Le cadre se veut un guide de la collaboration du secteur de l'éducation à l'élaboration d'un plan d'éducation de la province pour les élèves de la Saskatchewan à l'horizon 2030. Le travail initial en 2020-21 s'est concentré sur un plan intérimaire qui orientera le personnel et les élèves au cours de la prochaine année scolaire, au fur et à mesure que la province se dégage de la pandémie de COVID-19.

### ***Inspirer la réussite* : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année**

Les partenaires du secteur de l'éducation en Saskatchewan continuent de collaborer à la mise en œuvre d'[\*Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année\*](#). Cette politique générale fournit un cadre aux fins de l'élaboration des plans pour l'éducation des Premières Nations et des Métis à l'échelle de la province et de la division scolaire, en conformité avec les objectifs du Plan stratégique du secteur de l'éducation. *Inspirer la réussite* a pour but de guider et d'éclairer la planification et la mise en œuvre des initiatives qui visent à améliorer les résultats d'apprentissage des élèves métis, inuits et des Premières Nations.

Des objectifs stratégiques d'*Inspirer la réussite* :

1. Langues et cultures des peuples métis et des Premières Nations appréciées et soutenues.
2. Égalité des possibilités et des résultats d'apprentissage pour les apprenants métis et des Premières Nations.
3. Gestion partagée du système éducatif provincial en assurant des relations respectueuses et des partenariats équitables avec les peuples métis et des Premières Nations au niveau local et provincial.
4. Mesures d'évaluation authentiques et respectueuses des différences culturelles qui encouragent des possibilités éducatives et des résultats d'apprentissage améliorés.
5. Tous les apprenants démontrent leurs connaissances et leur compréhension des visions du monde et des répercussions historiques des peuples métis et des Premières Nations.



## Niveau en lecture, écriture et maths correspondant à l'année scolaire

### PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2021, 80 % des élèves seront au niveau correspondant à leur classe ou à un niveau supérieur en lecture, écriture et maths.

### PSSE Cibles d'amélioration :

- D'ici à juin 2018, au moins 75 % des élèves atteindront le niveau de lecture et d'écriture correspondant à leur année scolaire, ou un niveau supérieur
- D'ici à juin 2019, au moins 75 % des élèves atteindront le niveau de mathématiques correspondant à leur année scolaire, ou un niveau supérieur.

**Les objectifs de la division scolaire s'alignent sur les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths**

L'intégration des cibles du PSSE aux objectifs du Plan stratégique 2020-21 du CÉF a été révisée en début d'année scolaire. Cet alignement des cibles s'est traduit par la confirmation des outils et procédures mis en place dans l'atteinte des résultats pour les écoles et le CÉF.

**Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2020-21 afin d'atteindre les objectifs et les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths**

Le fondement de la stratégie d'intervention du CÉF en lecture est la communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) de Dufour. Toutes les écoles ont mis en place des CAP en littératie et ont augmenté, soit le nombre de communautés d'apprentissage, soit le nombre de séquences vécues en classe. L'identification et la modélisation de pratiques gagnantes ont permis des échanges fructueux et la consolidation de ces pratiques dans chaque école.

La mise en œuvre de CAP en maternelle s'est poursuivie et tous les enseignants de maternelle ont collaboré aux échanges en lien avec les apprentissages des élèves. La création des CAP en maternelle a emprunté le même chemin que celui des CAP en prématernelle, c'est-à-dire que les enseignants de différentes écoles ont formé des CAP et se sont rencontrés à plusieurs reprises durant l'année.

Les directions des écoles du CÉF ont régulièrement partagé les succès et les apprentissages réalisés dans le cadre du fonctionnement en CAP, ce qui accroît le répertoire de stratégies gagnantes déployées dans les écoles.

Le CÉF a repris, avec les enseignants de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année, les formations et les conditions d'administration de l'outil GB+. L'objectif de la démarche est de s'assurer que tous soient à la même enseigne, lorsqu'il s'agit de GB+. La situation créée par la pandémie a fait en sorte que le CÉF a dû adapter les modalités de passation de l'évaluation.



Le CÉF a poursuivi les formations pour l'Approche COPE (Communication orale en petite enfance) pour les intervenants en petite enfance. Cette approche simple d'utilisation facilite à la fois le travail des enseignants et des enfants dans l'acquisition de la langue.

Le travail de réflexion sur les copies-types s'est poursuivi avant d'être brutalement interrompu par la pandémie. Cette année a permis à l'équipe de conseillers pédagogiques de planifier des interventions pour les enseignants de mathématiques et de français des niveaux ciblés par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan pour la collecte des données. Initialement prévue durant l'hiver 2021, la formation a été déplacée l'année suivante, compte tenu des défis liés à la COVID-19. Intitulé « 4, 3, 2, 1 RA ! », l'accompagnement des équipes enseignantes repose sur la compréhension du curriculum, des résultats d'apprentissage (RA) ainsi que sur l'identification des copies-types correspondant aux barèmes de notation.

La transformation rapide des cours en présentiel en des cours virtuels a sollicité les équipes de manière inattendue : des réflexions, débouchant sur des ressources didactiques et un encadrement différent des élèves, ont été organisées et l'implantation de ces pratiques adaptées s'est réalisée en un temps record. Les écoles ont fait plusieurs allers-retours entre le travail en salle de classe et le travail en mode virtuel.

Le CÉF a participé aux travaux de la province au niveau de « Sask Math ». Le CÉF a également participé au programme ASKI, implanté dans les classes de 1<sup>re</sup> année.

Il est à noter que les retombées de l'année 2019-2020, en matière d'apprentissage, ont conduit les enseignants à identifier des actions de mise à niveau des apprentissages, et ce, dès la rentrée scolaire. Ces interventions ainsi que le travail des CAP en littératie ont permis d'améliorer les compétences des élèves, ce qui, dans un contexte d'apprentissage d'une langue en milieu minoritaire, ne peut se faire sans des efforts constants et cohérents.

Les formations visant à soutenir les élèves ayant des difficultés d'apprentissage se sont poursuivies : troubles du spectre de l'autisme, dysorthographe, dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, troubles d'apprentissage, déficit d'attention et d'hyperactivité ont fait l'objet de formations spécifiques, en continuité avec les travaux des années précédentes.

### **Données relatives aux objectifs et aux résultats du niveau scolaire en lecture**

En 2019-20, les résultats des progrès des élèves en matière de lecture, d'écriture et de mathématiques n'étaient pas disponibles pour les comparer avec ceux des années précédentes en raison de l'interruption, du fait de la pandémie de la COVID-19, des collectes des données en fin d'année.

En 2020-21, la collecte de données provinciales sur les niveaux en lecture a repris. Bien qu'il n'y ait pas eu de collectes de données provinciales pour l'écriture et le volet Nombres en mathématiques, le CÉF a continué à surveiller de façon indépendante les progrès des élèves en écriture et en mathématiques.

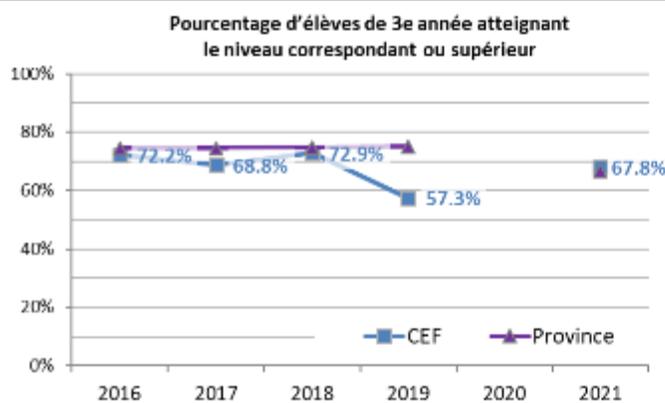
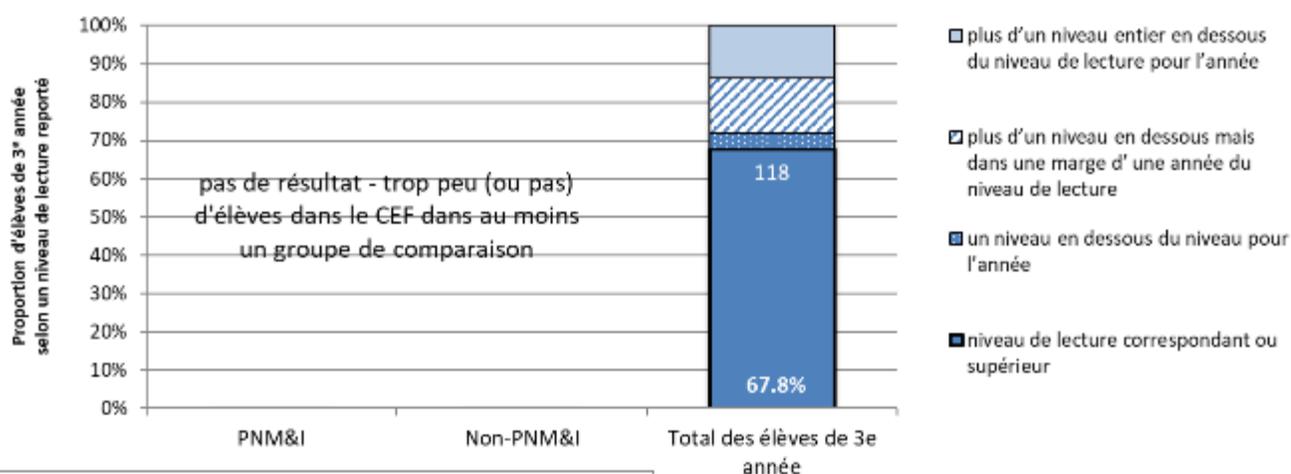


## Proportion des élèves de 3<sup>e</sup> année pouvant lire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur

Le niveau de compétence en lecture des élèves de 3<sup>e</sup> année est considéré comme un indicateur clé de leur performance future. Le Plan de croissance pour la Saskatchewan intitulé *Saskatchewan Plan for Growth* prévoit une cible d'amélioration à cet égard. Le CEF a entrepris depuis 2014, des suivis du niveau de lecture des élèves de 3<sup>e</sup> année à l'aide de seuils repères en lecture. Veiller à ce que la proportion des élèves de 3<sup>e</sup> qui sont capables de lire à leur niveau scolaire (proportion qui s'établit à l'heure actuelle aux trois quarts environ) s'accroisse chaque année et fera augmenter, d'année en année, le nombre d'élèves prêts à apprendre en 4<sup>e</sup> et par la suite.

Le graphique à barres suivant affiche le pourcentage des élèves de 3<sup>e</sup> année (PNM&I, non PNM&I, tous) par niveau en lecture. Le tableau sous le graphique montre le pourcentage des élèves de 3<sup>e</sup> année à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur en lecture, relatif à la province au cours des cinq dernières années. Le tableau indique la proportion des élèves de 3<sup>e</sup> année dont les niveaux en lecture étaient déclarés. En raison des mesures prises pour contrer la pandémie de la COVID-19, les données sur la lecture de juin 2020 ne sont pas disponibles.

### Données en lecture, Province et Conseil des écoles fransaskoises 310, 3<sup>e</sup> année, 2020-21



Proportion d'élèves de 3<sup>e</sup> année selon un niveau de lecture reporté, 2020-21

	Élèves selon un niveau de lecture reporté		Élèves sans niveau de lecture (pourcentage)		Total du nombre d'élèves
	Nombre	Pourcentage	Exclusions préétablies	Exclusions 'sans raison'	
CEF (PNMI)	nr	nr	nr	nr	2
CEF (Total)	174	98.3%	1.7%	0.0%	177
Province (PNMI)	1,910	80.1%	9.8%	10.1%	2,386
Province (Total)	11,869	82.2%	14.8%	3.0%	14,444

N.B. Les données sur les niveaux de lecture sont basées sur les données de référence déterminées au niveau de la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de niveau de lecture ont été calculés en utilisant le nombre



d'élèves dont les niveaux de lecture « valides » ont été déterminés comme dénominateur. (Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de la lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs.) Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2021

### Analyse des résultats

Malgré les impacts de la COVID sur les apprentissages des élèves au cours des dernières années, on constate que le pourcentage des élèves ayant développé leurs compétences en lecture s'est accru de 10 % comparativement à la dernière collecte de données, en 2019-20.

Ce résultat confirme que les stratégies d'enseignement et les moyens déployés pour améliorer les apprentissages ont un impact positif.

### Progrès des élèves pouvant écrire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur

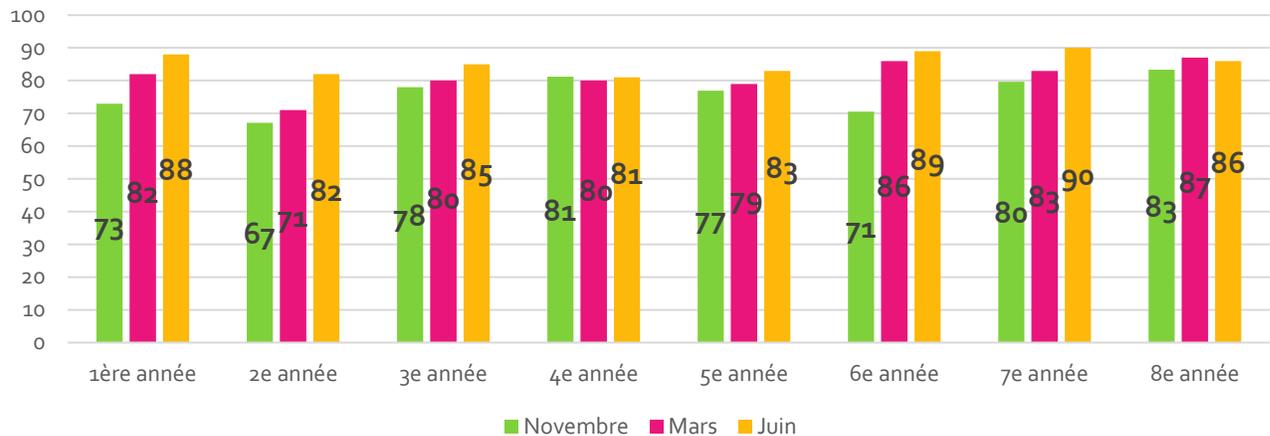
Écrire est une mesure principale mentionnée dans le résultat Niveau en lecture, écriture et maths correspondant à l'année scolaire du PSSE. L'écriture aide les élèves à : apprendre, acquérir une pensée critique, exprimer et consigner des idées, convaincre d'autres personnes, faire preuve de connaissances et de véracité. De plus, l'acquisition d'habiletés en écriture renforce les compétences en lecture.

La collecte des données provinciales en écriture a été interrompue par le Ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2020-21. Cependant, le CÉF assure un suivi régulier des progrès d'apprentissage en français par la collecte et l'analyse des données provenant des écoles. Ce qui suit donne une indication du succès des apprentissages réalisés en 2020-21.

Les apprentissages sont évalués par le biais d'une cote numérique allant de 1 à 4, la cote trois signifiant que l'élève a atteint les attentes. Le nombre inscrit dans chaque barre indique le pourcentage d'élève ayant obtenu la cote 3 et plus.



## Français, 1ère à la 8e année Taux de réussite - novembre 2020, mars et juin 2021



Nous constatons que 85,5 % des élèves atteignent le niveau attendu ou supérieur en langue première. Les pistes d'amélioration envisagées prendront en compte l'accès aux ressources didactiques en français, ainsi que la diversité des ouvrages. Le perfectionnement du personnel se poursuivra autour des communautés d'apprentissages professionnelles, en intégrant des actions qui devront être déployées de manière préventive.

### Progrès pour les élèves à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur en mathématiques

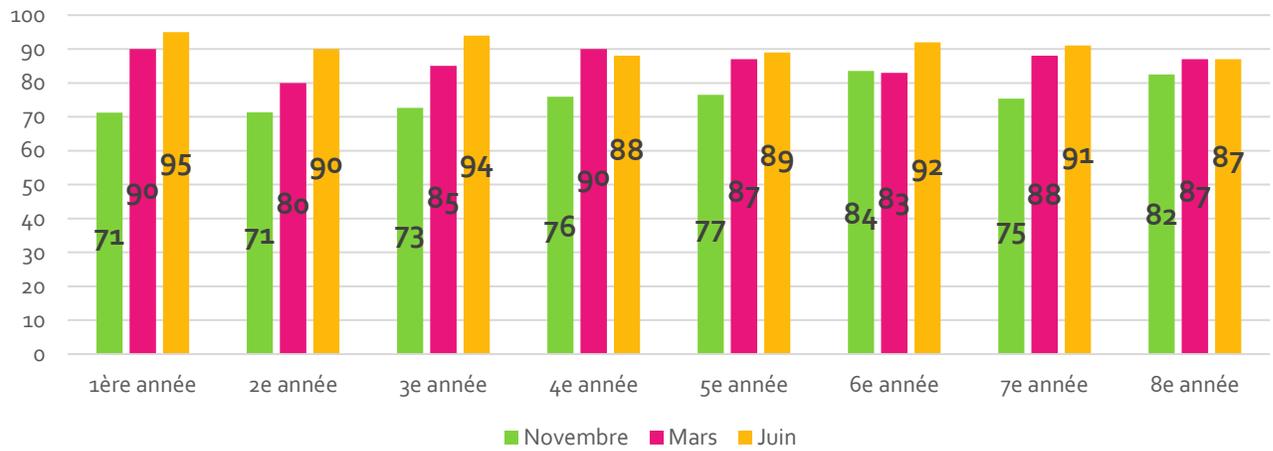
Le volet Nombres des mathématiques est une mesure principale mentionnée dans le résultat d'apprentissage Niveau en lecture, écriture et maths du PSSE. Les élèves qui acquièrent une compréhension du volet Nombres des mathématiques acquièrent une souplesse et une aisance avec les chiffres. Ils peuvent transférer ces habiletés à des problèmes plus abstraits.

La collecte des données provinciales en mathématiques – volet Nombres – a été interrompue pour l'année scolaire 2020-21 par le Ministère de l'Éducation. Cependant, le CÉF assure un suivi régulier des progrès d'apprentissage en mathématiques par la collecte et l'analyse des données provenant des écoles. Ce qui suit donne une indication du succès des apprentissages réalisés en 2020-21.

Les apprentissages sont évalués par le biais d'une cote numérique allant de 1 à 4, la cote trois signifiant que l'élève a atteint les attentes. Le nombre inscrit dans chaque barre indique le pourcentage d'élève ayant obtenu la cote 3 et plus.



## Mathématiques, 1ère à la 8e année Taux de réussite - novembre 2020 , mars et juin 2021



Les résultats affichés démontrent que la grande majorité (90,75 %) des élèves est à niveau dans le développement des compétences en mathématiques. Nous notons aussi que la tendance indique une nette amélioration des compétences, à l'exception de la quatrième, tout au long de l'année scolaire. Les stratégies d'enseignement sont efficaces et soutiennent bien les élèves dans leurs apprentissages. Les élèves n'ayant pas atteint la cote 3 bénéficient de mesures de soutien particulières, mises en place par les équipes-écoles.



## Amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation

### PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2021, la collaboration entre les partenaires Premières Nations, Métis et Inuit et les partenaires non autochtones aura pour résultat une amélioration notable de l'engagement des élèves PNM&I et une augmentation des taux de diplomation sur trois ans de 35 % en juin 2012 à au moins 65 % et des taux de diplomation sur cinq ans à au moins 75 %.

### PSSE Cibles d'amélioration :

- Atteindre une augmentation annuelle de 4 % des taux de diplomation en 3 ans et des taux de diplomation en 5 ans des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.
- D'ici à juin 2021, les écoles participant à FTV depuis au moins 2 ans connaîtront collectivement une augmentation annuelle de 8 % des taux de diplomation des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.
- D'ici à 2021, les divisions scolaires obtiendront la parité entre les élèves des Premières Nations, Métis et Inuit et les élèves non autochtones aux résultats du sondage NotreÉCOLE sur la mesure de l'engagement mesures (l'engagement intellectuel, l'inclusion et/ou le contexte d'apprentissage).

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif à Amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation

Les objectifs poursuivis par le CÉF sont en adéquation avec les orientations provinciales.

Il faut noter que, dans la population d'élèves fréquentant le CÉF, peu d'apprenants s'identifie et se déclare appartenir aux PMNI.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2020-21 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs à Amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation

Le CÉF poursuit ses actions en matière de soutien de ses élèves PMNI, que ce soit au niveau du bien-être ou des apprentissages.

L'accès à des ressources didactiques en français s'améliore, même s'il demeure limité. Le soutien des professionnels du Ministère de l'Éducation permet au CÉF de cibler et d'accroître sa banque de ressources.



## Données relatives à l'augmentation

### Notes finales moyennes

Les notes attribuées par les enseignants sont des indicateurs importants sur la performance des élèves à l'école. Ces notes sont utilisées pour les décisions relatives au passage à la classe supérieure et à l'obtention du diplôme, pour répondre aux conditions d'admission d'un établissement d'études postsecondaires et pour déterminer l'admissibilité à des bourses d'études et à des prix. Certains employeurs s'y réfèrent lors de l'embauche.

Ce qui suit affiche les notes moyennes finales de certains cours de niveau secondaire pour tous les élèves, et par sous-populations d'élèves PNM&I et non PNM&I dans la division scolaire, ainsi que les résultats provinciaux pour chaque catégorie.

#### Moyennes des notes finales, 2020-21

Sujet	Toutes d'élèves		Non-PNM&I		PNM&I	
	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province
English Language Arts A 10 (Eng & Fr equiv)	81.8	75.5	82.2	78.7	nr	62.6
English Language Arts B 10 (Eng & Fr equiv)	81.2	74.9	81.5	78.1	nr	62.2
Sciences 10 (Eng & Fr equiv)	nr	74.6	nr	77.8	nr	61.6
Maths: travail et apprentis 10 (Eng & Fr equiv)	77.4	74.5	77.5	78.5	nr	61.6
Maths: fondements et précalcul 10 (Eng & Fr equiv)	79.3	76.0	80.1	78.1	nr	63.8
English Language Arts 20 (Eng & Fr equiv)	79.2	76.6	79.2	78.9	nr	64.8
Maths: fondements et précalcul 20 (Eng & Fr equiv)	68.6	69.4	68.3	72.8	nr	62.3
Math: fondements des mathématiques 20 (Eng & Fr equiv)	81.8	76.6	81.8	78.3	nr	66.0

N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves (nr). Les catégories pour lesquelles les résultats ne sont pas disponibles actuellement portent la mention (na). Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2021

### Analyse des résultats

La tendance observée ces dernières années se maintient encore en 2020-21. Les élèves du CÉF obtiennent des résultats en croissance, supérieurs à ceux des autres divisions scolaires. Certains des élèves ont éprouvé de la difficulté à réussir leur cours de PC 20. Ceci fera l'objet d'une attention particulière au cours de la prochaine année.

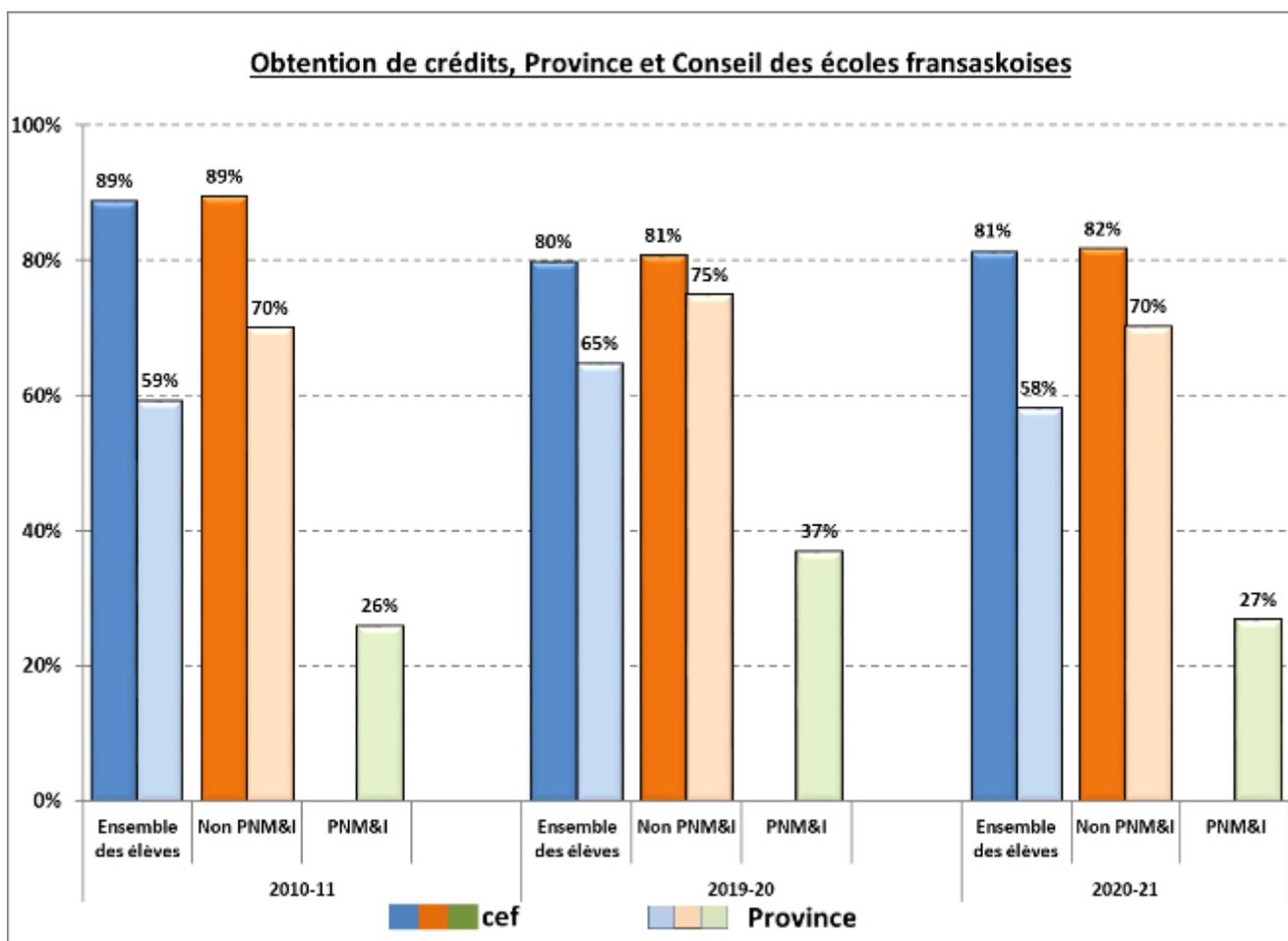
### Obtention des crédits

L'obtention de crédits constitue un indicateur de prédiction solide sur le taux de diplomation en temps voulu d'un système scolaire. Les élèves qui obtiennent au moins huit crédits par année sont plus susceptibles d'obtenir leur



diplôme dans les trois ans suivant le début de la 10<sup>e</sup> année que les élèves qui n’accumulent pas huit crédits ou plus par année.

Ce qui suit affiche l’obtention de crédits des élèves du secondaire qui ont accumulé huit crédits ou plus par année, et ce, pour tous les élèves, pour les sous-populations d’élèves non PNM&I et les élèves PNM&I dans la division scolaire, ainsi que les résultats provinciaux dans chaque catégorie.



N.B. Les mesures sur les crédits obtenus sont calculées par le pourcentage d’élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit crédits ou plus par année. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n’ont pas fait l’objet d’un rapport pour éviter qu’il soit possible d’identifier des individus ou de très petits groupes d’élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s’identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s’identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s’identifier comme tels.

Source : Ministère de l’Éducation, 2021



## Analyse des résultats

Le nombre d'élèves de 10<sup>e</sup> année obtenant 8 crédits et plus a augmenté d'un point en pourcentage en 2020-21, et se situe à 81 %, comparés à 58 % pour l'ensemble des élèves de la province. Cette tendance s'observe depuis plusieurs années. L'offre de cours ainsi que l'encadrement des élèves sont de nature à expliquer, en partie, ces résultats.

### Taux de diplomation

#### PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2021, la Saskatchewan atteindra des taux de diplomation en 3 ans de 85 % et des taux de diplomation en 5 ans de 90 %.

#### PSSE Cibles d'amélioration :

- 80 % des élèves ont obtenu au moins 4 crédits à la fin de février.
- 80 % des élèves de 10<sup>e</sup> année obtiendront au moins 8 crédits à la fin de la 10<sup>e</sup> année en 2020-21.

#### Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif aux taux de diplomation

Les objectifs poursuivis par les écoles du CÉF sont, ici aussi, en adéquation avec ceux de la province. Le CÉF a pour objectif l'obtention du diplôme d'études secondaires francophone bilingue pour chacun de ses élèves.

#### Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2020-21 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs aux taux de diplomation

En plus des nombreuses interventions réalisées en salle de classe en matière d'enseignement-apprentissage, le CÉF a révisé ses procédures en matière de suivi du cheminement scolaire des élèves, aux fins de diplomation.

Des actions de monitoring individualisées, auxquelles se sont ajoutées des interventions spécifiques en information et en orientation scolaire, tant auprès des élèves que de leurs parents, ont été déployées dans toutes les unités administratives du CÉF. Ce suivi individualisé a permis de rectifier des situations qui auraient autrement conduit l'élève à une impasse.

L'information sur les prérequis, les efforts pour soutenir la motivation des élèves ainsi qu'un accompagnement individualisé dans le choix de cours de chaque élève font partie des éléments qui peuvent être considérés comme importants dans l'explication des résultats obtenus.

### Données relatives aux taux de diplomation

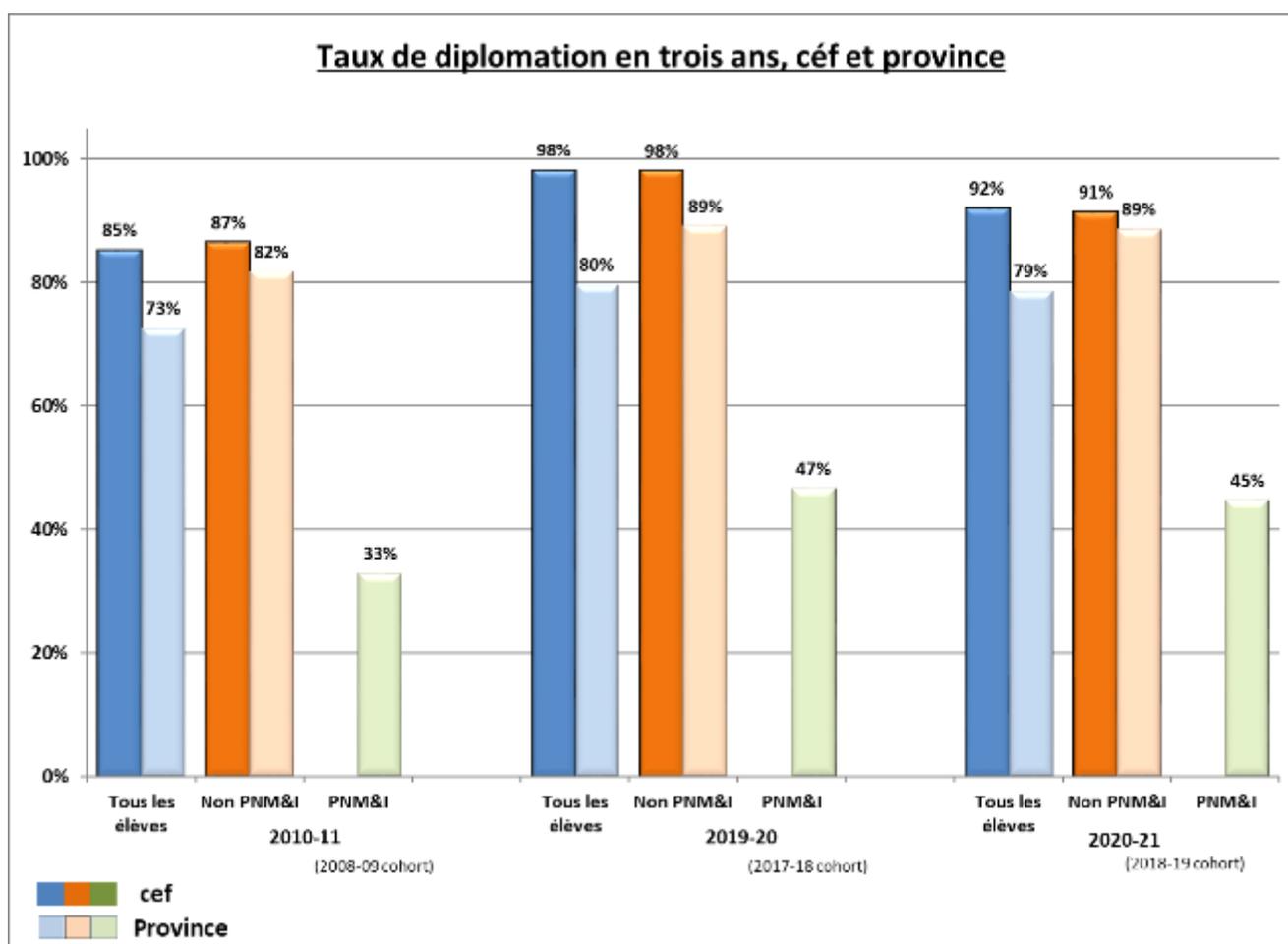
#### Obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12<sup>e</sup> année en moins de trois ans

Pour obtenir leur diplôme dans les trois ans suivant le début de la 10<sup>e</sup> année, les élèves doivent accumuler chaque année au moins huit crédits pour respecter l'exigence minimale d'avoir accumulé 24 crédits de niveau secondaire à



la fin de leur 12<sup>e</sup> année. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division scolaire qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10<sup>e</sup> année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2021

### Analyse des résultats

Les données recueillies démontrent à nouveau que plus de 90 % des élèves du CÉF obtiennent leur diplôme d'études secondaires francophone bilingue. Cette année, 92 % des élèves ont rencontré cet objectif comparés aux

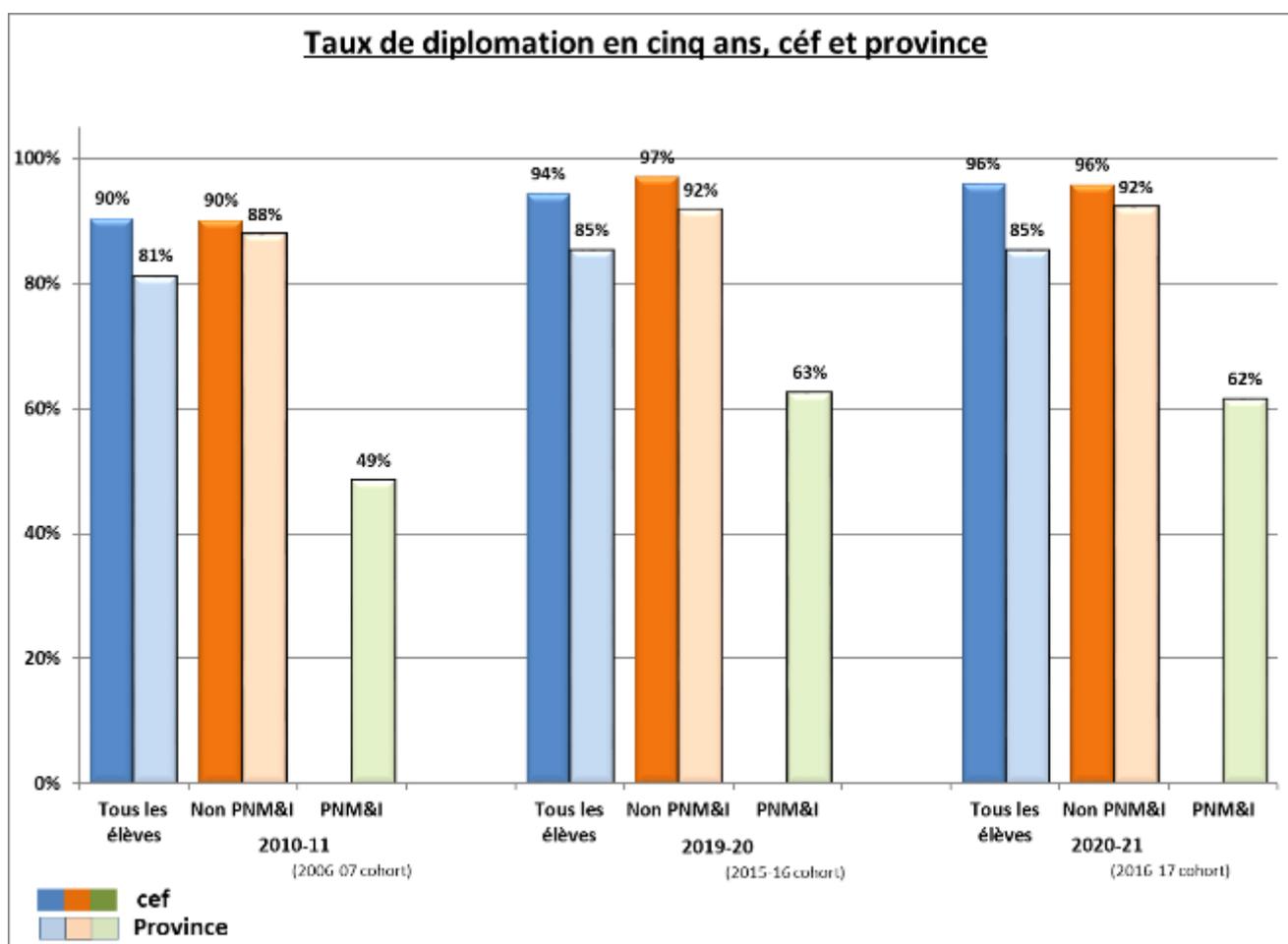


79 % des élèves de la province. L'écart négatif de 6 points entre les résultats de cette année et ceux de l'année précédente reflète les impacts de la pandémie sur les apprentissages des élèves.

### Obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12<sup>e</sup> année en moins de cinq ans

Certains élèves ont besoin de plus de temps pour terminer tous les cours nécessaires à l'obtention du diplôme, de sorte qu'ils continuent à fréquenter l'école pendant plus de trois ans après avoir amorcé leur 10<sup>e</sup> année. Les taux de diplomation avec prolongation servent à mesurer la réactivité du système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division scolaire qui ont obtenu leur diplôme dans les **cinq ans** suivant le début de la 10<sup>e</sup> année. Les données comprennent les élèves qui ont obtenu leur diplôme « en temps voulu », ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2021



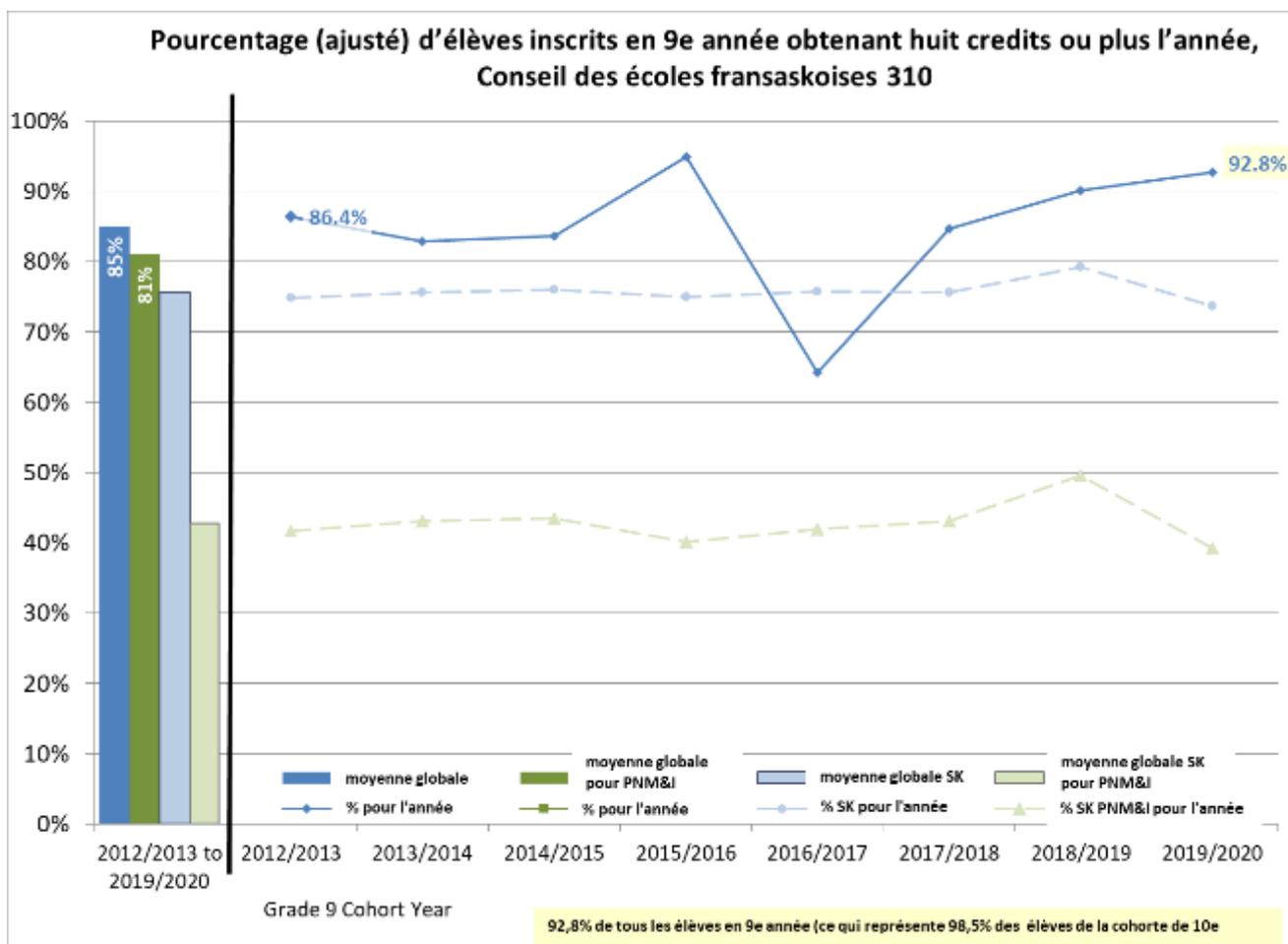
## Analyse des résultats

Le tableau présente un fort pourcentage d'élèves obtenant le diplôme d'études secondaires francophone bilingue. En effet, 96 % des élèves n'ayant pas obtenu leur diplôme en 3 ans peuvent le décrocher en prenant un peu plus de temps. L'accompagnement exceptionnel offert aux élèves par leurs enseignants ainsi que par le service d'orientation scolaire et professionnelle sont à la base de ce succès des élèves.

### La transition de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année

La transition de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année peut être une transition difficile pour certains élèves, et ce, pour diverses raisons, y compris ne pas avoir obtenu tous les résultats d'apprentissage de chaque matière pour les niveaux élémentaires. Cette mesure vise à démontrer à quel point les élèves de 9<sup>e</sup> année s'ajustent lors de la transition vers la 10<sup>e</sup> année. Il est important d'accumuler huit crédits ou plus par année pour progresser de façon constante envers l'obtention du diplôme « en temps voulu ».

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves de 9<sup>e</sup> année (tous les élèves et la sous-population d'élèves PNM&I) dans la division scolaire qui ont accumulé huit crédits ou plus l'année scolaire suivante, ainsi que les résultats provinciaux des huit dernières années et la moyenne sur huit ans.



N.B Les taux de transition de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année sont obtenus en divisant le nombre d'élèves ayant obtenu huit crédits dans l'année qui suit immédiatement leur 9<sup>e</sup> année par le nombre d'élèves de la cohorte de 9<sup>e</sup> année. Les résultats pour les populations de cinq élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.  
Source : Ministère de l'Éducation, 2021

### Analyse des résultats

Le pourcentage des élèves de 9<sup>e</sup> année obtenant huit crédits ou plus l'année suivante est passé à 92,8 %.

Des interventions ont été mises en place, telles que des présentations aux élèves et à leurs parents, la création et la diffusion d'un guide des choix de cours, un suivi régulier avec les directions des écoles et les élèves, des présentations lors des rencontres des directions des écoles.

Une panoplie de mesures a été déployée pour assurer, aux élèves et à leurs parents, une réelle compréhension des enjeux.



## La petite enfance

### PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, les enfants de la naissance à 6 ans seront soutenus dans leur développement pour assurer que 90 % des élèves quittant la maternelle sont prêts à apprendre.

### PSSE Cibles d'amélioration :

- D'ici à juin 2018, 75 % des éducateurs de prématernelle auront suivi l'atelier du SPDU Responding to Children's Interests et 75 % des éducateurs de maternelle auront suivi l'atelier Literacy Practices in Kindergarten (en pause pour 2020-21)

### **Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif de la petite enfance**

Les objectifs inscrits dans la Planification stratégique 2020-21 démontrent clairement l'importance que le CÉF accorde aux enfants en bas âge.

La cible ultime dans ce secteur est que tous les élèves aient atteint, à la fin de la maternelle, les compétences requises pour entrer en 1<sup>re</sup> année.

En 2020-21, ces objectifs particuliers ont été poursuivis :

- Collaborer avec les centres éducatifs à la petite enfance ;
- Améliorer la formation des éducatrices ;
- Structurer les interventions en conscience phonologique ;
- Analyser le taux de fidélisation et identifier des mesures d'amélioration au besoin.

### **Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2020-21 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs de la petite enfance**

Le CÉF poursuit les actions entreprises ces dernières années en matière de développement des compétences des intervenants en prématernelle et en maternelle.

En plus de cibler le soutien aux éducatrices et aux enseignants, les assistants en éducation inclusive poursuivent le programme de développement de leurs compétences professionnelles.

Des actions visant le développement des compétences parentales ont aussi été déployées : conférences portant sur le développement de la langue en intégrant les données provenant des neurosciences, forum de discussions et d'échanges animé par une professionnelle, rédaction et publication de six dépliants portant sur des sujets visant les parents de jeunes enfants. De plus, une formation-conférence ainsi que des rencontres dédiées aux intervenantes en petite enfance du CÉF et des CEPE francophones de la province ont permis la réflexion et les échanges entre professionnelles, de manière à mieux comprendre et adapter les interventions visant l'acquisition du français, langue première, dans un contexte minoritaire.

Voici quelques exemples d'interventions mises en place par les équipes de professionnels du CÉF :

- La poursuite des travaux débutés en 2018-19 par le biais d'une communauté d'apprentissage professionnelle regroupant toutes les éducatrices intervenant en prématernelle 4 ans. Ces rencontres poursuivent des objectifs bien précis, liés aux résultats d'apprentissage (Que voulons-nous que les élèves apprennent ?), aux pratiques évaluatives (Comment saurons-nous que les élèves ont appris ?) et aux



- stratégies d'intervention (Que faire avec les enfants qui ont appris et avec ceux qui n'ont pas appris ?) ;
- L'ajout de communautés d'apprentissage professionnelles en maternelle ;
  - La participation aux travaux du Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan (MÉS) en petite enfance ;
  - La planification et le développement d'actions en matière de développement langagier chez les tout-petits, dans un contexte minoritaire ;
  - Conférence et formations destinées aux parents d'enfants de 0-6 ans visant le développement de compétences parentales et facilitant l'établissement de relations harmonieuses ;
  - Formation destinée aux intervenants des CEPE sur le développement de compétences professionnelles ;
  - L'accroissement des interventions en développement langagier et en littératie, pour tenir compte des résultats des Évaluations de la petite enfance (ÉPE).

L'utilisation des résultats des évaluations « Évaluation de la petite enfance en prématernelle 4 ans et en maternelle 5 ans » inspire et soutient les intervenantes dans le choix des stratégies d'enseignement. Toutes les interventions, en termes de différenciation pédagogique ou comportementale s'inscrivent à l'intérieur du cadre de la « réponse à l'intervention » (RAI).

Les pratiques en matière de dépistage et d'intervention précoce auprès des enfants de 3, 4 et 5 ans, dans le domaine langagier, se sont poursuivies. Chaque élève a fait l'objet d'un dépistage offert par un orthophoniste et, lorsque cela était requis, des interventions thérapeutiques ont été mises en place, en collaboration avec les parents.

Un monitoring individualisé des impacts des actions mises en place est effectué régulièrement au cours de l'année au niveau de chaque groupe d'enfants.

Le CÉF poursuit le développement des habiletés professionnelles des intervenantes en matière de relations harmonieuses avec les enfants : la modélisation et le focus visent à aider les élèves à faire des choix judicieux, en leur permettant de comprendre et d'agir là où ils ont du pouvoir et du contrôle.

Le CÉF a poursuivi l'implantation de COPE et a implanté un cadre d'intervention pour l'accueil des nouveaux arrivants et leur francisation.

## Données relatives à la petite enfance

### Évaluation de la petite enfance (l'ÉPE-AE)

L'Évaluation de la petite enfance par appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) est un outil d'évaluation de l'état de préparation des enfants d'âge préscolaire qui fournit des informations sur le développement et l'apprentissage de chaque enfant, y compris un accent sur les habiletés de préparation à la lecture.

Les résultats de l'ÉPE-AE permettent aux éducateurs et aux équipes interdisciplinaires, au sein des écoles, de répertorier rapidement les élèves les plus susceptibles d'avoir besoin de soutien supplémentaire en maternelle,

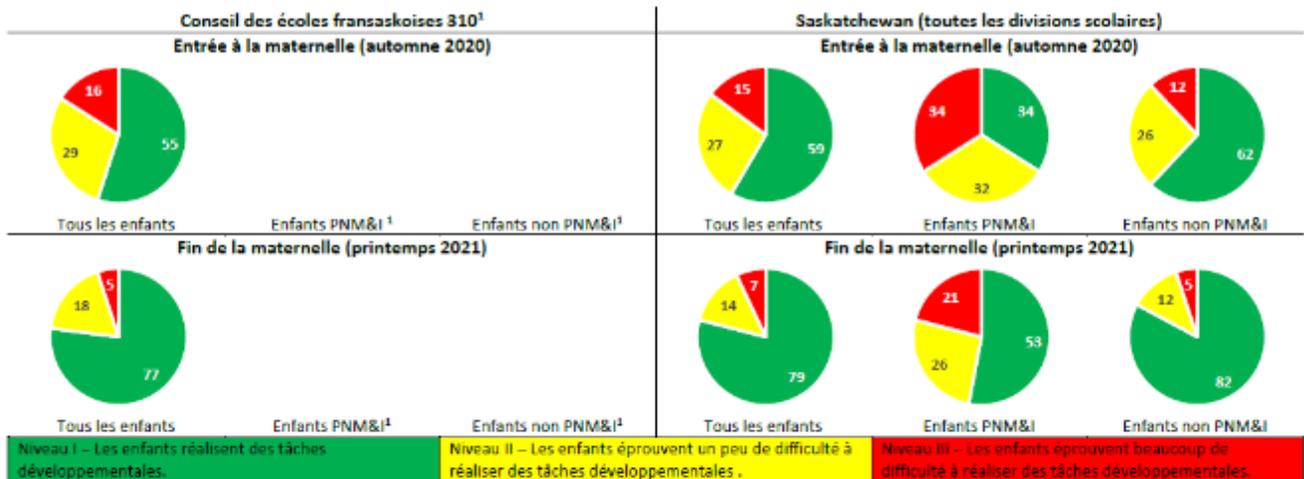


en fonction de leur niveau de développement des habiletés dans cinq domaines principaux au moment de leur entrée à l'école. En plus des résultats dans des domaines spécifiques, les enfants reçoivent aussi des scores de compréhension pour la réceptivité à un niveau d'instruction (RTI). Une instruction ciblée et échelonnée est une approche préventive qui permet aux éducateurs, aux équipes scolaires et aux divisions scolaires d'allouer des ressources de façon précoce et continue, plutôt que d'attendre que l'enfant subisse un échec avant de réagir.

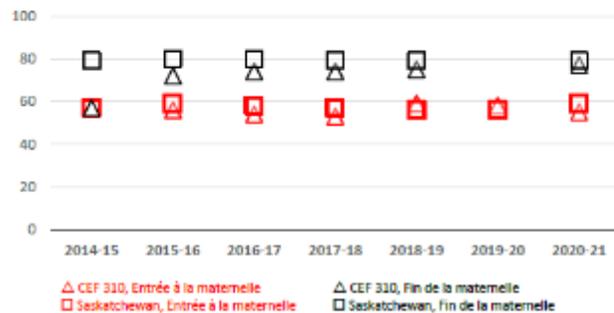
Les tableaux suivants font état du pourcentage des élèves (tous les élèves, PNM&I et non PNM&I) qui ont été évalués comme Niveau I à l'entrée à l'école et après l'année de maternelle depuis les seuils en 2014-15 pour le CÉF et la province. La fermeture des écoles et l'interruption des évaluations dans le cadre des mesures prises pour contrer la pandémie de la COVID-19 signifie que l'on ne dispose pas de résultats à la sortie de la maternelle pour 2019-20.

Un tableau pour le CÉF est également inclus, indiquant les inscriptions à la maternelle pour 2020-21, accompagné des taux de participation à l'ÉPE-AE. En 2020-21, un pourcentage significativement plus restreint d'élèves admissibles à la maternelle dans les divisions scolaires ont participé à l'évaluation ÉPE de l'apprentissage en raison du nombre d'inscriptions plus faible que prévu et des difficultés à évaluer adéquatement le nombre croissant des élèves de la maternelle qui apprenaient depuis leur domicile. Il faudra tenir compte de ces facteurs au moment de comparer les résultats de l'ÉPE en 2020-21 avec les résultats des années précédentes.

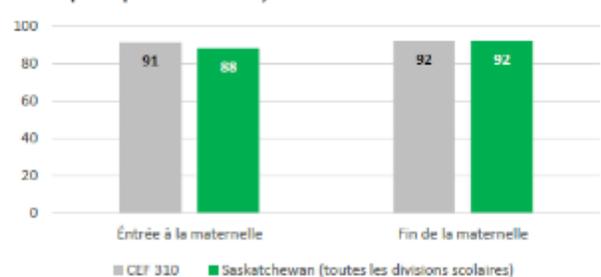




Des enfants qui ont été évalués au niveau 1 (%) par l'Évaluation de la petite enfance - Appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) à l'entrée à la maternelle et à la fin de la maternelle



Taux de participation à l'ÉPE-AE, 2020-21



<sup>1</sup> Les résultats du CEF pour les enfants qui s'identifient comme membre des PNM&I et les enfants/élèves qui ne se s'identifient pas comme membre des PNM&I (non PNM&I) n'ont pas été indiqués dans ce tableau ; il y a trop peu (ou pas) d'élèves dans au moins un groupe de comparaison.

N.B. La recherche démontre que l'identification précoce suivie d'une instruction échelonnée et adaptée pour les enfants de la maternelle à la 3e année peut diminuer de façon notable la prévalence des problèmes de lecture. Le rôle premier d'ÉPE-AE est de permettre une pratique éducationnelle avisée. Le dépistage ÉPE-AE à l'entrée en maternelle est utilisé par les enseignants et les divisions scolaires pour identifier les enfants qui ont des difficultés avec des habilités importants à l'entrée de la maternelle, et qui peuvent nécessiter une surveillance accrue ou bien d'une évaluation supplémentaire durant l'année. Les enfants qui démontrent des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle sont aussi réévalués avant la fin de l'année de maternelle, ce qui permet aux divisions scolaires de mesurer la portée des mesures mises en œuvre. Les élèves de niveau I sont capables de réaliser les tâches de développement sans difficultés. Ces enfants ont une probabilité plus élevée de lire en 3e année - un important facteur prévisionnel du succès scolaire, y compris sur le taux de diplomation en 12e année.

Le ÉPE-AE de la division scolaire affiche maintenant les résultats des élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit (PNM&I) et des élèves non PNM&I qui ne s'identifient pas comme PNM&I, mais cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels (les groupes comparatifs devant consister d'un minimum de 10 élèves).

Source : Ministère de l'Éducation, 2021



## Analyse des résultats

Un premier constat s'impose : bien que le pourcentage d'élèves réalisant les tâches développementales requises pour l'entrée en maternelle oscille toujours aux alentours de 77 % (une légère hausse de quelques points comparée aux années antérieures), le pourcentage d'élèves éprouvant des difficultés à effectuer les tâches requises a diminué de 11 points entre le début et la fin de l'année, pour passer de 16 à 5 %. Cette même augmentation a été observée chez les élèves éprouvant un peu de difficulté à compléter les tâches, 11 % d'amélioration, ce qui a fait passer le pourcentage global de 29 à 18 %.

## Domaine prioritaire local de la division scolaire

### Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le domaine prioritaire local

Dans la foulée des initiatives entamées depuis 2016, visant l'établissement d'une culture d'excellence, le CÉF poursuit les objectifs suivants :

- Accroître les initiatives de formation et d'accompagnement ;
- Outiller les intervenants avec des stratégies probantes.

### Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2020-21 afin de soutenir le domaine prioritaire local

Les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'année :

- Poursuite du modèle des communautés d'apprentissage professionnelles en littératie, selon le modèle de Dufour ;
- Poursuite du modèle des communautés d'apprentissage professionnelles en prématernelle 4 ans, selon le modèle de Dufour ;
- Poursuite du modèle des communautés d'apprentissage professionnelles en maternelle, pour tous les enseignants de ce niveau ;
- Accompagnement des assistants en éducation inclusive au niveau des interactions avec les élèves ;
- Accueil pour les nouveaux enseignants et formation sur la gestion de classe offerte par la Fédération des enseignants de la Saskatchewan ;
- Poursuite des formations liées aux besoins spécifiques des élèves, au niveau du trouble du spectre de l'autisme, de la dyslexie, de la dysorthographe, des comportements perturbateurs en classe, de la santé mentale et de la prévention du suicide ;
- Formations concernant l'utilisation de l'outil GB+, qui permet de soutenir le développement de compétences en lecture ;
- Formation des enseignants agissant auprès d'élèves en francisation ;
- Accompagnement des directions des écoles au niveau des différents modes de livraison de services ;
- Formation destinée aux secrétaires des écoles au niveau du service à la clientèle en temps de pandémie ;
- Formations à tous les membres du personnel sur l'utilisation de la plateforme TEAMS et les différents outils de la suite MS Office 365 ;
- Formation aux intervenants sur l'enseignement à distance, en collaboration avec l'Université TELUQ ;
- Formations aux intervenants portant sur la cybersécurité, avec CADRE21 (Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation pour le 21<sup>e</sup> siècle) ;
- Formation aux intervenants sur la CAP en mode classe branchée ;



- Poursuite de l'accompagnement des écoles au niveau des pratiques probantes identifiées par la recherche en éducation ;
- Formation-action en neurosciences pour les enseignants en début de carrière et les directions d'école volontaires.

**Les actions locales en lien avec la priorité :** Accroître les initiatives de formation et d'accompagnement et outiller les intervenants avec des stratégies probantes

### Analyse des résultats

Les équipes d'enseignants, soutenues par les orthopédagogues et les directions des écoles du CÉF ont complété avec succès 56 séquences d'enseignement visant l'enseignement de la lecture au préscolaire, au primaire, à l'intermédiaire et au secondaire.

Ce sont 38 équipes composées de professionnels qui se sont réunies tout au long de l'année scolaire. Ces équipes regroupent soit les membres de la même équipe-école soit des membres de plusieurs écoles.

Une séquence d'enseignement consiste en une planification s'échelonnant sur une période de 7 semaines, permettant de préciser ce que les élèves devront apprendre.

Pour chaque séquence d'enseignement, 5 rencontres d'équipe sont minimalement organisées. Un total de 4 séquences par année, par équipe de collaboration, est la cible visée.

Les répercussions sur les apprentissages des élèves sont nombreuses, comme en témoignent les résultats d'apprentissage en français présentés précédemment.



## Données démographiques (effectifs)

### Élèves

Les effectifs scolaires du CÉF sont en croissance continue. De la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année, l'augmentation entre 2019-20 et 2020-21 est de 1,6 %.

Conseil des écoles fransaskoises 310					
Niveau	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
<b>Maternelle</b>	190	195	245	189	219
<b>1</b>	191	183	191	229	178
<b>2</b>	209	183	173	173	217
<b>3</b>	157	200	173	169	175
<b>4</b>	161	160	184	161	165
<b>5</b>	123	154	152	162	153
<b>6</b>	133	117	148	141	153
<b>7</b>	99	122	116	127	135
<b>8</b>	103	92	116	108	119
<b>9</b>	64	59	75	72	67
<b>10</b>	75	60	52	70	70
<b>11</b>	67	70	67	54	64
<b>12</b>	74	77	77	72	59
<b>Total</b>	<b>1,646</b>	<b>1,672</b>	<b>1,769</b>	<b>1,727</b>	<b>1,774</b>
<b>Prématernelle</b>	<b>203</b>	<b>243</b>	<b>210</b>	<b>232</b>	<b>221</b>

Effectifs sous groupe	Grades	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
<b>PNM&amp;I</b>	<b>K to 3</b>	<10	<10	<10	10	10
	<b>4 to 6</b>	<10	<10	<10	<10	10
	<b>7 to 9</b>	<10	11	10	<10	<10
	<b>10 to 12</b>	<10	<10	<10	<10	<10
	<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	<b>27</b>	<b>31</b>
<b>Anglais-langue additionnelle</b>	<b>1 to 3</b>	-	-	-	-	-
	<b>4 to 6</b>	<10	10	21	44	18
	<b>7 to 9</b>	<10	<10	12	18	16
	<b>10 to 12</b>	<10	<10	15	17	13
	<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>48</b>	<b>79</b>	<b>47</b>

N.B.

- Les nombres d'inscriptions sont basés sur les chiffres du Système de données scolaires (SDS) au 30 septembre de chaque année scolaire.



- Les inscriptions incluent tous les types de résidence, tous les âges, les élèves dont l'éducation est assurée par les parents et les élèves qui ne peuvent quitter leur domicile, à l'exception des inscriptions en ALA qui excluent les élèves non-résidents de la Saskatchewan, les élèves de 22 ans et plus, et les élèves dont l'enseignement est assuré à domicile à distance.
- Les inscriptions en prématernelle représentent les élèves de 3 et 4 ans inscrits, ce qui inclut les élèves qui occupent les places désignées en garderie par le Ministère et ceux qui sont inscrits à des programmes de maternelle et de prématernelle d'autres divisions scolaires.
- Les élèves PNM&I sont ceux qui ont choisi de s'identifier comme appartenant aux Premières Nations (Indiens inscrits/Indiens visés par les traités/Indiens non-inscrits), Métis ou comme Inuits.

Source : Ministère de l'Éducation, 2020

 Conseil des écoles fransaskoises 310										
Années scolaires	2016-2017 (30 sept. 2016)		2017-2018 (30 sept. 2017)		2018-2019 (30 sept. 2018)		2019-2020 (30 sept. 2019)		2020-2021 (30 sept. 2020)	
	M à 12		M à 12		M à 12		M à 12		M à 12	
<b>Écoles</b>										
Beau Soleil	22		18		17		17		23	
Boréale	24		27		34		40		34	
ECF Pavillon Monique Rousseau	359		326		309		306		307	
ECF Pavillon Gustave-Dubois	149		158		153		140		134	
Bellegarde	65		65		67		66		69	
Ducharme	90		85		74		73		76	
Monseigneur de Laval - Élémentaire	344		390		309		284		304	
École du Parc*					154		161		149	
Monseigneur de Laval - PSQV	105		125		150		167		189	
Notre-Dame-des-Vertus	43		38		43		43		43	
Père-Mercure	56		56		53		52		54	
Providence	112		119		131		125		117	
École Mathieu de Gravelbourg	16		9		10		6		3	
St-Isidore	93		87		86		91		90	
Valois	167		170		179		156		164	
Ecole à domicile							4		18	
<b>TOTAL</b>	<b>1645</b>		<b>1673</b>		<b>1769</b>		<b>1731</b>		<b>1774</b>	

\*Nouvelle école en septembre 2018

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2020.

 Conseil des écoles fransaskoises 310										
Année scolaire	2016-2017 (30 sept. 2016)		2017-2018 (30 sept. 2017)		2018-2019 (30 sept. 2018)		2019-2020 (30 sept. 2019)		2020-2021 (30 sept. 2020)	
	PM3	PM4								
<b>Écoles</b>										
Beau Soleil	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Boréale	<10	<10	<10	10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
ECF Élémentaire		49		59		49		61		47
Bellegarde	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Ducharme		<10		12		11	<10	<10	<10	12
Monseigneur de Laval - Élémentaire		52		87		33		56		50
École du Parc*						21		21		31
Notre-Dame-des-Vertus	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Père-Mercure		10		<10		15		11		13
Providence		15		17		18		12		<10
St-Isidore		13		<10		12		12		11
Valois		20		14		11		19		14
Ecole à domicile										
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>189</b>	<b>13</b>	<b>230</b>	<b>18</b>	<b>192</b>	<b>11</b>	<b>222</b>	<b>13</b>	<b>208</b>

\*Nouvelle école en septembre 2018

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2020.



## Personnel

Catégorie d'emploi	ETP
Corps enseignant	173,95
Directeurs d'école et adjoints	13,75
<b>Autre personnel enseignant (postes qui soutiennent les programmes d'enseignement)</b> – les psychopédagogues, les adjoints d'enseignement, les coordonnateurs de la communauté scolaire, les orthophonistes, le personnel des centres de ressources, le personnel des technologies de l'information, le personnel de bureau des écoles et les autres employés pédagogiques, etc.	136,19
<b>Personnel administratif et financier</b> – comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.	23,00
<b>Personnel affecté au fonctionnement et à l'entretien des installations</b> – concierges, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, superviseurs, etc.	23,34
<b>Personnel de transport</b> – chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, superviseurs, etc.	15,50
<b>Ligue des administrateurs, des directeurs et des surintendants de l'éducation (LEADS)</b>	3,00
<b>Effectif en équivalents temps plein (ETP)</b>	<b>375,23</b>

N.B.:

- Les nombres indiqués ci-dessus représentent des équivalents temps plein (ETP). Le nombre d'employés peut être supérieur aux chiffres indiqués, étant donné que certaines personnes ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon saisonnière.

Source : Conseil des écoles francsaskoises, 2021

## Haute direction

Cette rubrique comprend les directeurs généraux et les personnes relevant directement de leur compétence (noms et titres) :

- Ronald Ajavon, Directeur général ;
- André Messier, Directeur général adjoint des Services éducatifs ;
- Roch Gallien, Directeur général adjoint des Services aux élèves.



## Infrastructure et services de transport de la division scolaire

Liste des écoles 2020-21		
Écoles	Classes offertes	Lieu
École Beau Soleil	Prématernelle – 7 <sup>e</sup>	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Ponteix
École canadienne-française - Pavillon Monique Rousseau	Prématernelle – 6 <sup>e</sup>	Saskatoon
École canadienne-française - Pavillon Gustave-Dubois	7 <sup>e</sup> – 12 <sup>e</sup>	Saskatoon
École Ducharme	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval - Pavillon élémentaire	Prématernelle – 6 <sup>e</sup>	Regina
École du Parc	Prématernelle – 6 <sup>e</sup>	Regina
École Monseigneur de Laval - Pavillon secondaire des Quatre-Vents	7 <sup>e</sup> – 12 <sup>e</sup>	Regina
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Vonda
École Mathieu de Gravelbourg	8 <sup>e</sup> – 12 <sup>e</sup>	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Prince Albert

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2021

## Projets d'infrastructure

Projets d'infrastructure			
École	Projet	Détails	Coût pour 2020-21
Toutes les écoles	Réparations mineures	CAIF ( <i>Climate Action Incentive Funds</i> ) Projets d'économie d'énergie, y compris les mises à niveau de l'éclairage LED intérieur et extérieur et le remplacement du RTU (chauffage)	195 000 \$
Nouvelle école élémentaire du CÉF à Regina	Projet capital	Projet d'immobilisation majeur, y compris les honoraires professionnels jusqu'aux premières phases de planification et de conception.	258 540 \$
<b>Total</b>			<b>453 540 \$</b>



## Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services pour assurer le transport scolaire de ses élèves. Ces services incluent les entreprises de transport scolaire, des services fournis par d'autres conseils scolaires, des particuliers avec autobus et/ou véhicules. Une autre option, qui est également utilisée, est le remboursement des frais encourus par les parents, lorsque cette alternative s'avère la plus pratique et la plus économique.

La zone de fréquentation de chaque école fransaskoise est délimitée dans un rayon de 100 kilomètres autour de l'école, mais le service de transport peut dépasser cette limite. Les écoles en milieu rural sont toutes isolées, ainsi les élèves sont transportés sur de grandes distances.

Le nombre d'élèves transportés, d'arrêts, la taille des villes et la circulation influencent la durée du trajet. Aussi, certains trajets d'autobus des centres urbains et des milieux ruraux dépassent une durée d'une heure le matin et d'une heure en fin d'après-midi.

À Regina par exemple, le déplacement entre les 3 écoles requiert deux systèmes de transport scolaire distincts. Certains foyers reçoivent des services de deux autobus : un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire.

Pour les écoles en milieu urbain, les lieux de rassemblement pour l'embarquement et le débarquement des élèves de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année peuvent se trouver jusqu'à 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impossible la mise en place d'un service commun d'autobus de secours en cas d'accident ou de panne. De même, le CÉF ne dispose pas de garage d'entretien pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de sa flotte d'autobus répartis à travers la province. Par conséquent, il doit utiliser les services commerciaux disponibles localement.

Nombre total d'élèves transportés	1 627 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu urbain	1 166 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu rural	461 élèves
Nombre total de routes du CÉF	94 routes

Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles excluent les excursions scolaires. Ces données rendent compte des transports des élèves de la prématernelle 4 ans au secondaire du CÉF.

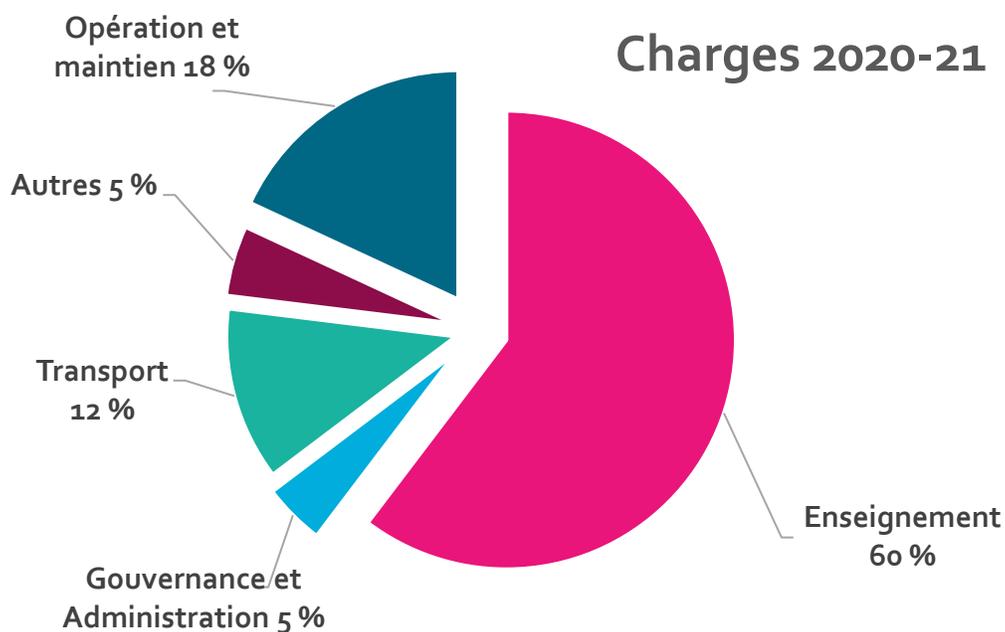
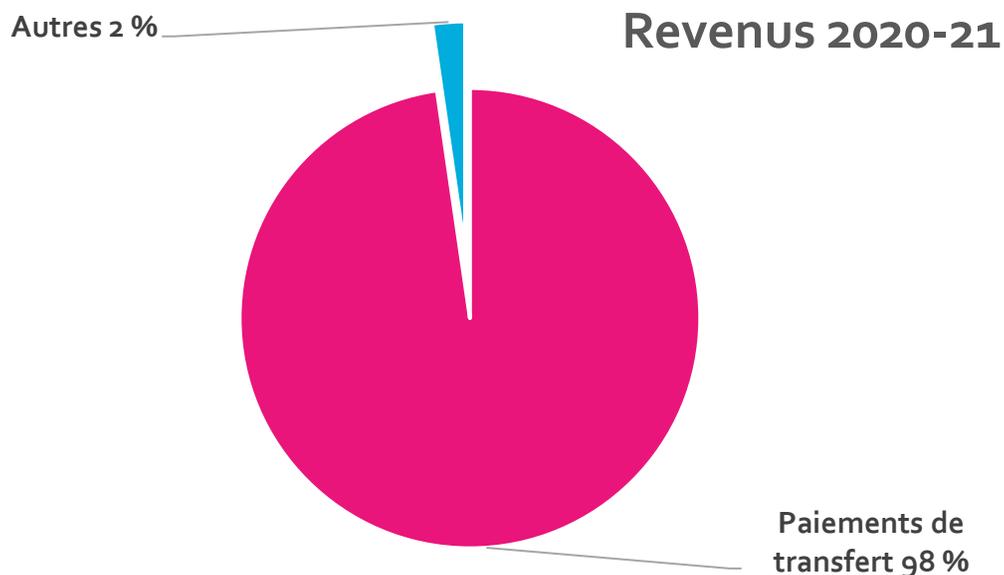
Durant l'année scolaire 2020-21, le transport scolaire a été suspendu temporairement pour certaines lignes, en raison de la COVID-19. Néanmoins, toutes les lignes sont restées fonctionnelles tout au long de l'année 2020-21.



## Sommaire financier

En 2020-21, un fonds pour éventualités de 2 852 104 dollars était à la disposition des divisions scolaires afin de prendre en charge les coûts supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19. Les fonds supplémentaires ont servi à l'année scolaire 2020-21 ainsi qu'aux préparatifs pour l'année scolaire 2021-22.

## Sommaire des revenus et des charges



## Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations

	2021	2021	2020	Budget vs Réel Écarts	Budget vs Réel %	
	Budget	Réel	Réel	Positif / (Négatif)	Écarts	Notes
<b>REVENUS</b>						
Paiements de transfert	37 037 689	43 778 877	37 453 982	6 741 188	18%	1
Frais de scolarité et frais afférents	63 506	49 459	57 298	(14 047)	-22%	2
Fonds générés par les écoles	576 007	206 957	371 642	(369 050)	-64%	3
Services complémentaires	-	298 038	421 449	298 038	100%	4
Services externes	95 074	97 091	95 040	2 017	2%	
Autres	802 838	374 518	330 552	(428 320)	-53%	5
<b>Total Revenus</b>	<b>38 575 114</b>	<b>44 804 940</b>	<b>38 729 963</b>	<b>6 229 826</b>	<b>16%</b>	
<b>DÉPENSES</b>						
Gouvernance	246 522	229 999	258 505	(16 523)	-7%	6
Administration	1 631 995	1 648 146	2 758 235	16 151	1%	
Enseignement	24 603 245	25 927 698	24 818 747	1 324 453	5%	7
Opération et maintien	6 560 962	7 769 546	6 038 421	1 208 584	18%	8
Transport	5 545 155	5 265 666	5 062 720	(279 489)	-5%	9
Frais de scolarité et frais afférents	418 900	368 861	353 469	(50 039)	-12%	10
Fonds générés par les écoles	576 007	145 899	375 141	(430 108)	-75%	11
Services complémentaires	1 472 784	1 417 911	1 505 682	(54 873)	-4%	
Services externes	95 074	96 895	94 983	1 821	2%	
Autres	100 000	107 948	175 397	7 948	8%	12
<b>Total Dépenses</b>	<b>41 250 644</b>	<b>42 978 569</b>	<b>41 441 300</b>	<b>1 727 925</b>	<b>4%</b>	
<b>Surplus (Insuffisance) de l'exercice</b>	<b>(2 675 530)</b>	<b>1 826 371</b>	<b>(2 711 337)</b>			

### Explication des écarts (Tous les écarts positifs ou négatifs de 5 %)

#### Note Explication

- Octrois capitaux pour les projets suivants : Nouvelle école élémentaire de Regina, Projet de Gravelbourg, les fonds pour la pandémie et les fonds CAIF (Climate Action Incentive Fund).
- Moins d'inscriptions d'élèves que prévues au budget.
- Limites des collectes de fonds, dû à la pandémie COVID-19 - Aucun impact sur le déficit Opération.
- Les revenus pour le CEPE - Parc (Centre Éducatif de la Petite Enfance - École du Parc) ont été budgétisés dans la note 5 - Autres.
- Une grande partie de ces revenus représente des remboursements pour des dépenses déjà payées. Cette année, il y avait moins de revenus pour des remboursements de dépenses à cause de la pandémie COVID-19.
- Moins de dépenses pour les congrès et les formations à cause de la pandémie COVID-19.
- Augmentation des coûts des salaires (Personnel Enseignant et Personnel Soutien) ainsi que des achats d'équipements et de fournitures à cause de la pandémie COVID-19.
- Augmentation des coûts de la conciergerie (des fournitures pour la désinfection et des contractuels supplémentaires en conciergerie pour désinfecter les écoles) à cause de la pandémie COVID-19.
- Malgré la pandémie, il y a eu des économies réalisées par rapport au budget, grâce au changement du modèle de gestion de transport scolaire. Le CÉF a pris en charge la gestion de certaines routes d'autobus pour quelques écoles, et a maintenu les contrats
- Moins d'inscriptions d'élèves que prévues au budget.
- Baisse liée à la réduction des activités dans les écoles, dû à la pandémie COVID-19. Aucun impact sur le déficit Opération.
- Taux d'intérêts moins élevés et utilisation moins élevée de la marge de crédit.



## Annexe A : Liste des bénéficiaires

### *Paiements au conseil scolaire*

Nom	La rémunération	Les charges		Le perfectionnement professionnel		Toute autre dépense remboursée	Le total
		En Province	Hors Province	En Province	Hors Province		
Barry, Alpha*	18 847	6 307					25 154
Binette, Geneviève**	7 799	7 828					15 627
Ferré, Monica <sup>(2)</sup>	5 352	6 119					11 471
Francon, Anita <sup>(1)</sup>	1 604	1 422					3 026
Grimard, Hélène <sup>(1)</sup>	2 043	1 390					3 433
Lebel, Yvan <sup>(2)</sup>	5 352	4 535					9 887
LeNouail, Brian <sup>(2)</sup>	5 352	8 695					14 047
Lepage, Maria	6 471	7 721					14 192
Perrault, Jérôme <sup>(1)</sup>	1 568	1 530					3 098
Perreault, Elizabeth <sup>(2)</sup>	5 768	5 687					11 455
Poirier, Joseph <sup>(1)</sup>	1 568	2 174					3 742
Prince, Martin <sup>(1)</sup>	1 604	1 690					3 294
Rivard, Gisèle	6 421	6 188					12 609
Roberge, Guy	6 273	8 440					14 713
Tahiri, Oumnia <sup>(2)</sup>	5 352	6 759					12 111

\*Président du CSF

\*\*Vice-présidente du CSF

<sup>(1)</sup> Fin du mandat le 12 novembre 2020

<sup>(2)</sup> Début du mandat le 13 novembre 2021

### *Services personnels*

Nom	Montant
Adjoumani Brahim B.	74 859
Adou Tanoh Kouakou	83 753
Afana Marcel Serge Christian	98 085

Nom	Montant
Ahumada Morales Linda Marisel	60 388
Ajavon Ronald	212 000
Akpale Dago Toussaint	83 496
Alarou Aichatou	59 758



Nom	Montant
Amiepo Marie-Dominique Stephanie	57 150
Archambault Chantal	92 797
Archambault Marie-Rose	87 143
Asselin Jessica-Lynn	97 437
Assi Charlotte Y.	86 132
Assoua Edgard	65 950
Atta Seraphin	65 806
Beaulieu Nathalie	93 621
Bergeron Jessica	79 851
Bergeron Paul	98 085
Bertin Colette	85 156
Bissonnette Leah	69 272
Blais Dominic	88 491
Blais Lise	84 897
Blouin Natalie	69 454
Bonson Marie-Louise	65 575
Bosse Philippe	74 859
Boudreau Geneviève	54 422
Bountsana Paraclet Koubemba	80 331
Bourgeois Dion Danielle	106 371
Boutin Brigitte	88 491
Bouvier Heidi Jean	70 793
Bowden Michael	88 491
Boyenko Patricia	88 610
Bravo-Farias Flavio	53 474
Brissette-Chenery Nathalie	107 894
Brown Jodi	88 491
Bussiere Janine	114 994
Bussiere Suzanne	92 929
Carroll Megan	63 040
Caux Evlyne	56 671
Chabe Ngako Guy Gerard	98 085
Chang Adele	89 781
Chartrand Émily	71 017
Chasse Brigitte	80 031
Chenier Gabrielle	52 844

Nom	Montant
Côté Martin	65 806
Cousin Robert	90 750
Cyr Carianne	51 781
Dabo Souleymane M	92 797
Dagenais Gisele M	92 797
D'Almeida Amé Adélèyè E.	65 159
Daubisse Sara Maria M.	93 586
Denis Francis	88 783
Denis Jacqueline J.	92 809
Desgagné Denis	130 650
Dion Daniel L	88 491
Dionne Jean-Francois	89 675
Doucette Amberly	82 873
Drolet Marc	92 797
Dube Gaston	88 491
Dube Richard	92 797
Dubois Emilie	57 150
Dumaine Monique	83 641
Dunn Karen M	84 671
Durand Heather C	102 077
Ebrottie Francois	81 946
Ellinakis Marie	91 148
Fairs Caroline	86 936
Faouzi Beloud Ali	50 755
Favreau Rosanne J	74 114
Fettes-Lalonde Michaela Louise Anna	57 150
Fillion Sebastien	90 450
Fletcher Daniel	123 752
Fletcher Sylvie	74 303
Forcier Yvette	92 357
Fortin Dany	85 887
Gagnon Emilie	63 944
Gareau Derek	78 679
Gareau Melanie	109 652
Gareau Michel	89 361
Gaudet Gail	107 894
Gaudet Joelle	76 831



Nom	Montant
Gaudet Moise	88 491
Gaudet Stephanie	89 321
Gaudet Terence	88 491
Gentil-Perret Arman	92 797
George Brooke Sarah	57 150
George Colette M	88 491
Giroux Bertrand	70 586
Godbout Catherine	69 086
Grahouan Mireille	65 999
Harel Claude-Jean	96 908
Hill Marie-Paule	92 797
Hould Celine	65 406
Jensen Celeste D.	57 636
Julien Micheline	88 528
Kassy Maureen	65 159
Kendel Carmen	88 491
Khelili Leila	95 865
Koffi Serge	71 115
Kra N'Zian Kouame	94 019
Kwizera <Nelly Faustine	67 921
Laing Leia	88 491
Lajeunesse Donna F	119 210
Lalonde Gisele A	118 411
Lamboni Charles L.	114 643
Larocque Ninon	103 428
Lavallee Colette	109 389
Lavallee Maryse N	102 720
Leask Heather	92 797
Leblanc Benoit	88 491
Leblanc Colinda	89 138
Legacy Jérémie	92 797
Lemire Juliette	113 239
LeNouail Marie-France A	111 666
Lepage Dominique	97 437
Lestage Natasha	63 202
Letourneau Tristan	60 388
Lia Marlene	64 340

Nom	Montant
Liffraan Colombet Catherine	77 093
Little Krysta	87 748
Lizee Rosalie	52 319
Louise Élodie	66 494
Lozinski Amy	70 793
Ly Sileymane	74 292
Marchand Francine	54 642
Marin Sanabria Ana C	92 797
Marois Julie	108 506
Martel Claude	92 797
Matara Marius	92 797
McClelland Jessica	62 372
Merriman Celine	92 797
Messier André	150 000
Methot Michele	124 028
Michaud Leo	63 494
Michaud Raymond	88 491
Miller Andrew	92 797
Moe Monique	88 542
Monin-Whittle Lauriane M	88 578
Montpetit Stephanie	75 955
Moreno Julian	65 406
Moussalim Samira	86 263
Muhabwampundu Yvonne	65 406
Munkiene Marie Latezina	98 085
Nana Kietagniga	98 085
Ndiaye Mame Massata	109 347
Ndingué Djiojie Fabrice	81 574
Ngalula Henriette Bibomba	92 797
Ngongo Marc Kiembe	57 150
N'Guessan N'Guessan	88 491
Nguyen Thuy	96 861
Nodge Mélanie	53 095
Nozin Jude Pharlande	64 589
Ouaaziz Khalid	65 406
Ouédraogo Helene N.	94 019



Nom	Montant
Ouellet Sebastien	118 716
Pain Stéphanie	92 797
Pek Piché Chantal P.	88 491
Pelchat Evan	75 399
Pelletier Julie	108 764
Plouffe Yves B	88 491
Popovitch Diane I M	94 050
Potter Melissa	78 860
Poulin Marie-Chantal	51 495
Pratt Krystle	98 828
Pulvermacher Michelle	88 491
Racette <Lianne	88 556
Regnier Isabelle	84 615
Remenda Tricia	81 081
Rivard Dominic	119 287
Robinson Ryan	89 445
Rogal Chantale	78 146
Roy Rita	88 491
Rua Miguel	83 575
Russell Ruth Jeannette	72 714
Santos Lisette	55 737
Schulte Roxanne	61 916
Seide Karlyn	88 491
Simb Simb I	76 161
Simo Sylvie Marlyse	93 026
Siriba Marie-Therese	92 797
Sirois Denise	101 787
Smith Todd	89 571
Sobabi Marouf	68 757

Nom	Montant
St-Cyr Power Claire	92 797
Takoordyal Kevish D.	65 406
Tchamtcheu Eloi	93 084
Teckchandani-Buziak Ashley	65 960
Tercan Gulden	62 352
Therriault Amelie S M	59 180
Therrien Simone	88 491
Thesen Suzanne	50 669
Tkachuk Elizabeth	60 388
Tognonmegni Zinsou Eugene	82 860
Tomppe Djomsu Virginie	98 085
Tondevold Davin	73 548
Topping Catharine G	108 681
Tosi-Cavanagh Alexi	73 424
Touileb Ahmed	71 115
Toule Darlene	50 984
Touré Amadou	114 215
Uwineza Grace	64 695
Van Ham Melissa	87 399
Vennes Mireille	73 317
Verkoczy Francois C	92 797
Vigneault Caroline	88 491
Walters Theresa M	88 491
Wolensky Malena L	98 278
Yahou Sakina	94 019
Yoh Abdoulaye	138 333
Zander Cassandra	56 449
Zinoun Radouane	86 275

### *Paiements de transfert*

Nom	Montant
Division Scolaire (Franco-Manitobaine #49)	225 690

Nom	Montant
Conseil scolaire Centre-Nord (Alberta)	122 959



## Paiements à des fournisseurs

Nom	Montant
778424 Ontario Inc.	70 918
A & L Motors	56 148
Auvergnois de Ponteix	52 035
Broston Enterprises	527 536
BUNZL	314 846
C Bre Electric	59 685
Ceridian Canada	214 200
City of Saskatoon	151 846
Cooperative des Publications	66 232
Deloitte & Touche s.r.l	143 015
Federated Co-operatives	89 506
First Student Canada	311 338
Galroch Inc Roch Gallien	90 426
Groupe RHVision	980 527
LaserNetworks c/o	79 164
Legacy Bus Sales	209 084
Legacy Fleet Asset	161 261
LP3 Transportation	1 388 121
Lucille Forseille	54 867
M & J Holdings Inc.	65 000
MNP sencrl srl/LLP	56 344

Nom	Montant
New Generation Janitorial	93 964
Regina Roman Catholic Separate School Division No 81	183 878
Roof Management & Inspection Services Ltd	66 495
RW Bus Lines Ltd.	335 928
SaskEnergy	323 340
SaskPower	480 760
Saskatchewan School Board Association	583 300
SaskTel CMR	87 415
Société Canadienne-Française de Prince Albert	63 993
Star Electric (1990) Ltd	68 438
Stuart McIntosh	81 986
Student Transportation	1 504 511
Supreme Office Products	82 468
TinyEye Technologies	82 001
Valérie Courtemanche	84 046
Welldone Mechanical Services	237 457
Xerox Canada Ltd.	74 531

## Autres paiements

Nom	Montant
Municipal Employees Pension Plan	1 022 605
Receveur Général - RP 0001 (personnel non enseignant)	2 134 069
Receveur Général - RP 0002 (personnel enseignant)	4 879 743

Nom	Montant
Saskatchewan School Board Association	619 880
Saskatchewan Teachers' Federation	2 365 830
Saskatchewan Workers' Compensation Board	84 889
SGL	22 415



# **Rapport de la direction et états financiers vérifiés**



---

## États financiers audités

---

Du Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Division scolaire No 1425100

Pour la période se terminant : de l'exercice terminé le 31 août 2021

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général - Ronald Ajavon

  
\_\_\_\_\_  
Auditeur - MNP s.r.l.

Note - Copy to be sent to Ministry of Education, Regina

---

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**31 août 2021**

Table des matières

Responsabilité de la direction quant aux états financiers .....	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2-3
État de la situation financière .....	4
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	5
État de la variation de la dette nette.....	6
État des flux de trésorerie .....	7
Notes aux états financiers.....	8-23
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus .....	A-1
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges .....	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles.....	C-1
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice.....	D-1 et E-1
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie .....	D-1 et E-1

# Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction du Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le *Manuel de divulgation financière* émis par le ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

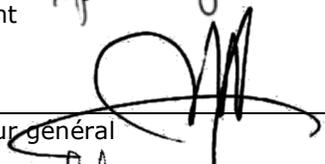
Le Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et à fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, MNP s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au Conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil

  
\_\_\_\_\_  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général

  
\_\_\_\_\_  
Chef des services administratifs

Le 26 novembre 2021

# Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de  
Conseil des écoles fransaskoises N° 310

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2021, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres points – rapport du prédécesseur

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2020 ont été audités par un autre cabinet d'auditeurs qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 28 novembre 2020.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*MNP* s.r.l

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 26 novembre 2021

## Conseil des écoles fransaskoises No. 310

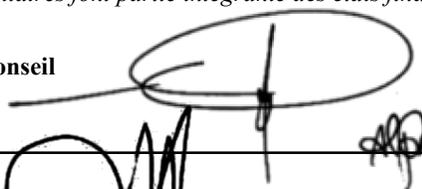
État de la situation financière  
de l'exercice terminé le 31 août 2021

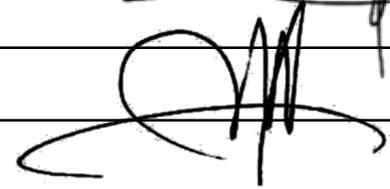
	2021	2020
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse	483,008	484,279
Débiteurs (note 8)	3,570,606	2,743,123
Placement de portefeuille (note 4)	127,657	125,832
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>4,181,271</b>	<b>3,353,234</b>
<b>Passifs</b>		
Emprunt bancaire (note 3)	1,591,887	-
Créditeurs et charges à payer (note 9)	1,735,212	5,617,626
Avantages sociaux futurs (note 6)	718,800	685,500
Revenus reportés (note 10)	21,518	113,863
<b>Total des passifs</b>	<b>4,067,417</b>	<b>6,416,989</b>
<b>Actif net (dette nette)</b>	<b>113,854</b>	<b>(3,063,755)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (annexe C)	52,213,489	53,593,744
Charges payées d'avance	247,450	218,433
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>52,460,939</b>	<b>53,812,177</b>
<b>Excédent accumulé (note 13)</b>	<b>52,574,793</b>	<b>50,748,422</b>

Obligation contractuelles et engagements (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil

  
\_\_\_\_\_, président

  
\_\_\_\_\_, directeur général

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**État des résultats et de l'excédent accumulé**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2021**

	<b>2021</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
	\$	\$	\$
	(Note 14)		
<b>REVENUS</b>			
Paiements de transfert	37,037,689	43,778,877	37,453,982
Frais de scolarité et frais afférents	63,506	49,459	57,298
Fonds générés par les écoles	576,007	206,957	371,642
Services complémentaires (note 11)	-	298,038	421,449
Services externes (note 12)	95,074	97,091	95,040
Autres	802,838	374,518	330,552
<b>Total des revenus (Annexe A)</b>	<b>38,575,114</b>	<b>44,804,940</b>	<b>38,729,963</b>
<b>CHARGES</b>			
Gouvernance	246,522	229,999	258,505
Administration	1,631,995	1,648,146	2,758,235
Enseignement	24,603,245	25,927,698	24,818,747
Fonctionnement et entretien	6,560,962	7,769,546	6,038,421
Transport	5,545,155	5,265,666	5,062,720
Frais de scolarité et frais afférents	418,900	368,861	353,469
Fonds générés par les écoles	576,007	145,899	375,141
Services complémentaires (note 11)	1,472,784	1,417,911	1,505,682
Services externes (note 12)	95,074	96,895	94,983
Autres	100,000	107,948	175,397
<b>Total des charges (Annexe B)</b>	<b>41,250,644</b>	<b>42,978,569</b>	<b>41,441,300</b>
<b>Excédent (insuffisance) de l'exercice</b>	<b>(2,675,530)</b>	<b>1,826,371</b>	<b>(2,711,337)</b>
<b>Excédent accumulé, début de l'exercice</b>	<b>50,748,422</b>	<b>50,748,422</b>	<b>53,459,759</b>
<b>Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 13)</b>	<b>48,072,892</b>	<b>52,574,793</b>	<b>50,748,422</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**État de la variation de l'actif net (de la dette nette)**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2021**

	<b>2021</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
	\$	\$	\$
	(Note 14)		
<b>Dette nette, début de l'exercice</b>	<b>(3,063,755)</b>	<b>(3,063,755)</b>	<b>(2,565,661)</b>
<b>Variations au cours de l'exercice</b>			
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(2,675,530)	1,826,371	(2,711,337)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (annexe C)	(40,000)	(1,281,204)	(382,410)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	250	-
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	(250)	-
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2,723,023	2,661,459	2,602,216
Diminution des stocks	-	-	74,284
Augmentation des charges payées d'avance (annexe E)	-	(29,017)	(80,847)
<b>Variation de la dette nette / de l'actif net</b>	<b>7,493</b>	<b>3,177,609</b>	<b>(498,094)</b>
<b>Actif net (dette nette), fin de l'exercice</b>	<b>(3,056,262)</b>	<b>113,854</b>	<b>(3,063,755)</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

## Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État des flux de trésorerie  
de l'exercice terminé le 31 août 2021

	2021	2020
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) de l'exercice	1,826,371	(2,711,337)
Éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance de l'exercice (annexe D)	2,661,209	2,602,216
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	(5,069,786)	3,610,265
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>(582,206)</b>	<b>3,501,144</b>
<b>Activités d'immobilisations corporelles</b>		
Sorties de fonds pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(809,375)	(403,750)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	250	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles</b>	<b>(809,125)</b>	<b>(403,750)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements de portefeuille	(1,825)	(1,737)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(1,825)</b>	<b>(1,737)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(200,002)	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(200,002)</b>	<b>-</b>
<b>(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(1,593,158)</b>	<b>3,095,657</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie, début de l'exercice</b>	<b>484,279</b>	<b>(2,611,378)</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie, fin de l'exercice</b>	<b>(1,108,879)</b>	<b>484,279</b>
<b>Composé de:</b>		
Encaisse	483,008	484,279
Découvert bancaire	(1,591,887)	-
<b>Encaisse, fin de l'exercice</b>	<b>(1,108,879)</b>	<b>484,279</b>

*Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 16.*

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**1. Autorité et raison d'être**

Le Conseil mène ses activités sous l'autorité de *The Education Act, 1995* de la Saskatchewan en tant que société sous le nom Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil ») et agit sous le nom Conseil des écoles fransaskoises. Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

**2. Méthodes comptables**

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

**a) Méthode de comptabilité**

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**b) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants :

- Le passif pour les avantages sociaux futurs de 718 800 \$ (685 500 \$ en 2020) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées;
- La durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé de 43 311 283 \$ (40 651 824 \$ en 2020) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction;
- Débiteurs non recouvrables de 15 100 \$ (5 600 \$ en 2020) car les recouvrements peuvent varier des estimations initiales;
- Le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir un impact significatif sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**b) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)**

Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements dans les conditions futures survenant au cours du prochain exercice puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

**c) Instruments financiers**

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation d'un instrument financier survient lorsque le Conseil devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt bancaire et la dette à long terme.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé dans la période où le gain ou la perte se produit.

Les gains et pertes de réévaluation n'ont pas été constatés par le Conseil dans un état des gains et pertes de réévaluation, car il n'y a pas d'instruments financiers générant des gains ou pertes significatives.

**d) Actifs financiers**

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprend l'encaisse, les dépôts bancaires et les placements très liquides assortis d'une échéance de trois mois ou moins, et sont détenus dans le but de respecter les engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**d) Actifs financiers (suite)**

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour les immobilisations corporelles gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée douteuse.

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garanti. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, tel que décrit à la note 2c).

**e) Actifs non financiers**

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles qui ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier, sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et incluent tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'installation et l'amélioration des immobilisations corporelles.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	20 et 50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, « dépendances », garages)	20 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipement	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis, car ils ont une durée de vie indéfinie.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurance contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**f) Passifs**

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autre forme de règlement économique.

Les créiteurs et charges à payer comprennent les créiteurs et charges à payer dus à des tiers et à des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

La dette à long terme comprend les emprunts pour immobilisations corporelles et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an obtenu dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de *The Education Act, 1995*.

Les avantages sociaux futurs représentent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Les revenus reportés provenant de sources gouvernementales fédérales comprennent des paiements de transfert avec des stipulations pouvant mener à un passif, dont les stipulations n'ont pas encore été respectées. Les revenus sont constatés lorsque les stipulations menant à un passif ont été respectées.

**g) Régimes de retraite pour les employés**

Les employés du Conseil participent dans l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent dans le régime de retraite du Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP). Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et à verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent dans le Municipal Employees' Pension Plan (MEPP). Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**h) Constatation des revenus**

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transfert gouvernementaux

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Les paiements de transfert sont constatés comme revenus lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil. Les transferts avec des stipulations qui répondent à la définition d'un passif sont comptabilisés comme revenus reportés et constatés comme revenus dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé d'exploitation au fur et à mesure que les passifs des stipulations sont réglés..

ii) Frais et services

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les montants qui sont restreints en vertu de la législation, de la réglementation ou des accords avec des parties externes qui ne peuvent être utilisés dans l'exécution de certains programmes ou de la prestation des services et des opérations spécifiques sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont subséquemment comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés.

iii) Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produit dans l'exercice où ils sont gagnés.

iv) Autres (transferts non-gouvernementaux) contributions

Les contributions sans restrictions sont constatées dans les revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou lorsque les fonds ont été engagés envers le Conseil si les montants peuvent être estimés et la collection est assurée de façon raisonnable. Les contributions avec restrictions externes sont des contributions pour lesquelles le contributeur a mis des restrictions sur l'utilisation des ressources. Ces contributions sont reportées et sont constatées dans les revenus lorsque les restrictions ont été rencontrées. Les contributions en nature sont inscrites à la juste valeur lorsque reçues.

**3. Emprunt bancaire**

L'emprunt bancaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$, au taux préférentiel diminué de 0,50 %. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le ministre de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2021 est 1 591 887 \$ (nul en 2020).

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**4. Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille sont composés de ce qui suit :

	2021	2020
	\$	\$
<b>Placements de portefeuille au coût après amortissement:</b>		
Certificats de placement garanti, 0,55 % (1,45 % en 2020), échéant le 29 décembre 2021	127,657	125,832
<b>Total des placements de portefeuille reportés au coût après amortissement</b>	<b>127,657</b>	<b>125,832</b>

**5. Charges par fonction et par objets**

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts	Amortissement	2021 Réel	2020 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	157,859	72,140	-	-	229,999	258,505
Administration	1,370,361	277,785	-	-	1,648,146	2,758,235
Enseignement	22,968,427	2,401,779	-	557,492	25,927,698	24,818,747
Fonctionnement et entretien	1,559,197	4,121,641	-	2,088,708	7,769,546	6,038,421
Transport	469,798	4,780,609	-	15,259	5,265,666	5,062,720
Frais de scolarité et frais afférents	-	368,861	-	-	368,861	353,469
Fonds générés par les écoles	-	145,899	-	-	145,899	375,141
Services complémentaires	1,203,222	214,689	-	-	1,417,911	1,505,682
Services externes	96,895	-	-	-	96,895	94,983
Autres	-	9,500	98,448	-	107,948	175,397
<b>Total</b>	<b>27,825,759</b>	<b>12,392,903</b>	<b>98,448</b>	<b>2,661,459</b>	<b>42,978,569</b>	<b>41,441,300</b>

**6. Avantages sociaux futurs**

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste Avantages sociaux futurs à l'état de la situation financière. Hub International Limited, une firme d'actuaire, a effectué une évaluation actuarielle le 31 mars 2021 et a estimé le passif pour les avantages sociaux futurs au 31 août 2021.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**6. Avantages sociaux futurs (suite)**

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit

	2021	2020
Hypothèses à long terme utilisées :		
Taux d'actualisation (annuel)	1,97 %	1,54 %
Taux d'inflation et de productivité (excluant le mérite et les promotions) (annuel)		
- Personnel enseignant	2,50 %	2,50 %
- Personnel non-enseignant	3,00 %	3,00 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	14 ans	14 ans
<b>Avantages sociaux futurs</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	\$	\$
	<b>646,500</b>	575,700
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	71,600	65,900
Charge d'intérêts	10,700	12,000
Prestations versées	(47,200)	(36,400)
(Gains) pertes actuarielles	(156,200)	29,300
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	525,400	646,500
Gains actuariels non amortis	193,400	39,000
<b>Avantages sociaux futurs</b>	<b>718,800</b>	<b>685,500</b>
<b>Charge pour les avantages sociaux futurs</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	71,600	65,900
Amortissement des gains actuariels nets	(1,800)	(3,900)
Coût des avantages sociaux futurs	69,800	62,000
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	10,700	12,000
Charge totale des avantages sociaux futurs	80,500	74,000

**7. Régimes de retraite**

Régimes multi-employeurs à prestations définies

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multi-entreprises sont comme suit :

**a) Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)**

Les STRP offrent des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**7. Régimes de retraite (suite)**

Les STRP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers les STRP est limitée à retenir et à verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle du Saskatchewan Teachers' Federation pour le STRP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	<b>2021</b>	2020
	<b>STRP</b>	STRP
Nombre d'employés actifs du Conseil	<b>250</b>	255
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	<b>9,50 % – 11,70 %</b>	9,50 % – 11,70 %
Contribution des employés pour l'exercice	<b>1,655,346</b>	1,640,663

**b) Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)**

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension. Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le Municipal Employees' Pension Commission.

Une évaluation actuarielle est préparée à chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et / ou les bénéficiaires.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéficiaires aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit :

	<b>2021</b>	2020
Nombre d'employés actifs	<b>163</b>	160
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	<b>9,00 %</b>	9,00 %
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	<b>9,00 %</b>	9,00 %
Contributions des employés pour l'exercice	<b>481,862</b>	500,067
Contributions du Conseil pour l'exercice	<b>481,862</b>	500,067
Date de l'extrapolation actuarielle	<b>(31 décembre 2020)</b>	(31 décembre 2019)
	<b>\$</b>	\$
Actifs du régime	<b>3,221,426,000</b>	2,819,222,000
Passifs du régime	<b>2,382,526,000</b>	2,160,754,000
Surplus du régime	<b>838,900,000</b>	658,468,000

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**8. Débiteurs**

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit :

	2021			2020		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert provinciaux	2,600,000	-	<b>2,600,000</b>	1,400,000	-	1,400,000
Autres débiteurs	985,706	15,100	<b>970,606</b>	1,348,723	5,600	1,343,123
<b>Total des débiteurs</b>	<b>3,585,706</b>	<b>15,100</b>	<b>3,570,606</b>	<b>2,748,723</b>	<b>5,600</b>	<b>2,743,123</b>

**9. Crédoiteurs et charges à payer**

Les détails des crédoiteurs et charges à payer sont comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	<b>35,361</b>	43,578
Fournisseurs	<b>1,189,215</b>	5,419,275
Autres charges à payer	<b>510,636</b>	154,773
<b>Total des crédoiteurs et charges à payer</b>	<b>1,735,212</b>	<b>5,617,626</b>

**10. Revenus reportés**

Les détails des revenus reportés sont comme suit:

	Solde au 31 août 2020	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2021
	\$	\$	\$	\$
<b>Projets capitaux</b>				
Paiements de transfert fédéraux	760	-	760	-
<b>Total des revenus reportés liés aux projets capitaux</b>	<b>760</b>	<b>-</b>	<b>760</b>	<b>-</b>
<b>Revenus reportés liés aux projets non-capitaux</b>				
Fonds d'incitation à l'action pour le climat (CAIF)	97,500	-	97,500	-
Frais de scolarité	1,560	975	1,560	<b>975</b>
Loyer	-	6,500	-	<b>6,500</b>
Don Haïti	14,043	-	-	<b>14,043</b>
<b>Total des revenus reportés liés aux projets non-capitaux</b>	<b>113,103</b>	<b>7,475</b>	<b>99,060</b>	<b>21,518</b>
<b>Total des revenus reportés</b>	<b>113,863</b>	<b>7,475</b>	<b>99,820</b>	<b>21,518</b>

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**11. Services complémentaires**

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternelle à la 12e année (M à 12), mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil :

<b>Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme</b>	<b>Programme Pré-M</b>	<b>Autres programmes</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>				
Frais et autres revenus	616	297,422	<b>298,038</b>	421,449
<b>Total des revenus</b>	<b>616</b>	<b>297,422</b>	<b>298,038</b>	421,449
<b>Charges</b>				
Salaires et avantages sociaux	1,000,944	202,278	<b>1,203,222</b>	1,279,777
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	9,979	-	<b>9,979</b>	1,787
Fournitures et services	52,556	77,982	<b>130,538</b>	98,751
Fonctionnement des bâtiments	57,529	-	<b>57,529</b>	48,847
Communications	3,011	331	<b>3,342</b>	11,599
Déplacements	-	2,395	<b>2,395</b>	22,727
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	10,806	-	<b>10,806</b>	5,304
Charges liées aux étudiants	100	-	<b>100</b>	27,645
Allocations	-	-	-	9,245
<b>Total des charges</b>	<b>1,134,925</b>	<b>282,986</b>	<b>1,417,911</b>	1,505,682
<b>Insuffisance des revenus sur les charges</b>	<b>(1,134,309)</b>	<b>14,436</b>	<b>(1,119,873)</b>	(1,084,233)

L'objectif et la nature de chacun des services complémentaires se décrivent comme suit :

Le programme prématernelle (Pré-M) est une initiative du secteur de la petite enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**12. Services externes**

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil :

<b>Sommaire des revenus et charges des services externes par programme</b>	<b>Prêts de service</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Frais et autres	97,091	<b>97,091</b>	95,040
<b>Total des revenus</b>	<b>97,091</b>	<b>97,091</b>	95,040
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux	96,895	<b>96,895</b>	94,840
Charges liées aux étudiants	-	-	143
<b>Total des charges</b>	<b>96,895</b>	<b>96,895</b>	94,983
<b>Excédent des revenus sur les charges</b>	<b>196</b>	<b>196</b>	57

L'objectif et la nature de chacun des services externes se décrivent comme suit :

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan et à l'Université de Régina.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**13. Excédent accumulé**

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé, tel qu'approuvé par le Conseil, ont été affectées à des fins spécifiques pour le futur. Ces montants affectés avec des restrictions internes ou des actifs inscrits à des comptes spéciaux, sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Les détails de l'excédent accumulé sont comme suit :

	2020	au cours de l'exercice	au cours de l'exercice	2021
	\$	\$	\$	\$
<b>Investi dans les immobilisations corporelles</b>				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	53,593,744	1,281,204	2,661,459	<b>52,213,489</b>
Moins: Dette sur les immobilisations corporelles	-	200,002	200,002	-
	<b>53,593,744</b>	<b>1,081,202</b>	<b>2,461,457</b>	<b>52,213,489</b>
<b>Entretien préventif et améliorations</b>	212,558	860,374	486,983	<b>585,949</b>
<b>Allocation d'urgence du programme de soutien pour l'éducation pour la pandémie</b>	-	2,852,104	2,680,607	<b>171,497</b>
<b>Actifs inscrits à des comptes spéciaux</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Montant à être financé dans le futur	-	837,411	915,433	<b>(78,022)</b>
Paiement de transfert constaté d'avance	-	2,500,000	365,771	<b>2,134,229</b>
	-	<b>3,337,411</b>	<b>1,281,204</b>	<b>2,056,207</b>
<b>Fonctionnement</b>				
Montant à être financé dans le futur	(808,114)	554,250	5,814	<b>(259,678)</b>
<b>Autres</b>				
Fonds générés par les écoles	279,386	206,957	145,899	<b>340,444</b>
Surplus assignés aux conseils d'écoles – Beau Soleil	15,202	-	435	<b>14,767</b>
Surplus assignés aux conseils d'écoles – Notre-Dame-des-Vertus	45,451	-	44,671	<b>780</b>
Réserves	67,435	-	-	<b>67,435</b>
	<b>407,474</b>	<b>206,957</b>	<b>191,005</b>	<b>423,426</b>
<b>Non affecté</b>	(2,657,240)	41,143	-	<b>(2,616,097)</b>
<b>Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>50,748,422</b>	<b>8,933,441</b>	<b>7,107,070</b>	<b>52,574,793</b>

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**13. Excédent accumulé (suite)**

L'objectif et la nature de chacun des excédents affectés se décrivent comme suit :

Entretien préventif et améliorations représentent des paiements de transfert du ministère pour financer le plan de trois ans d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Les montants à être financés dans le futur pour des immobilisations corporelles sont des montants qui ont été remboursés par un organisme qui exploite une garderie dans une école.

Paiement de transfert constaté d'avance représente la différence entre le paiement de transfert autorisé et les montants utilisés pour les projets en question.

L'allocation d'urgence du programme de soutien pour l'éducation pour la pandémie représente les transferts reçus du ministère des Finances en 2020-2021 pour soutenir les coûts liés à la pandémie de COVID-19 au cours de l'année scolaire en cours et de l'année scolaire suivante. Les fonds non dépensés à la fin de l'année scolaire 2021-2022 doivent être remboursés au gouvernement de la Saskatchewan.

Fonds générés par les écoles représentent les surplus que les écoles ont accumulés sur les collectes de fonds et les activités parascolaires.

Surplus assignés aux conseils d'écoles représentent des sommes mises de côté dans le passé qui peuvent être utilisées avec l'approbation du conseil d'école pour des fins spécifiques.

Réserves représentent des sommes mises de côté par le Conseil pour combler les imprévus ou pour des dépenses spécifiques dans le futur.

**14. Prévisions budgétaires**

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 26 juin 2020 et par le ministère de l'Éducation le 14 août 2020.

**15. Obligations contractuelles et engagements**

Les obligations contractuelles et les engagements importants du Conseil sont comme suit :

- Contrat de remplacement de la chaudière de l'école Mathieu de Gravelbourg au montant de 234 000 \$ sur 1 an
- Contrats des constructions de la nouvelle école élémentaire de Régina au montant d'environ 21 000 000 \$ sur 2 ans
- Les contrats de location-exploitation sont comme suit :

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

	Location-exploitation			
	Bureaux, écoles	Transports	Photocopieurs	Total exploitation
	\$	\$	\$	\$
Paiements minimaux exigibles				
2022	167,595	4,032,469	84,000	4,284,064
2023	137,595	4,034,192	-	4,171,787
2024	114,663	180,000	-	294,663
Obligations liées aux locations	419,853	8,246,661	84,000	8,750,514

**16. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie**

*Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 1 281 204 \$ (382 410 \$ en 2020), dont 292 710 \$ (20 883 \$ en 2020) ont été payées après la fin de l'exercice, 200 002 \$ ont été financées par contrats de location-acquisition et 788 492 \$ (361 527 \$ en 2020) ont été payées au cours de l'exercice.

**17. La gestion des risques**

Le Conseil est exposé à des risques financiers liés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, risque de liquidité et le risque de marché constitué du risque de taux d'intérêt.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non-paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes est considéré comme minime. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**17. La gestion des risques (suite)**

L'âge des paiements de transfert et autres comptes débiteurs au 31 août 2021 qui rencontrent la définition d'un instrument financier sont:

	31 août 2021				
	Total	Courant	31-60 jours	61-90 jours	90 jours et plus
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert	2,600,000	-	1,200,000	-	1,400,000
Autres débiteurs	797,449	24,190	7,040	37,304	728,915
<b>Débiteurs bruts</b>	<b>3,397,449</b>	<b>24,190</b>	<b>1,207,040</b>	<b>37,304</b>	<b>2,128,915</b>
Provision pour moins-value	15,100	-	-	-	15,100
<b>Débiteurs nets</b>	<b>3,382,349</b>	<b>24,190</b>	<b>1,207,040</b>	<b>37,304</b>	<b>2,113,815</b>

Les montants à recevoir liés à la TPS et TVP ne s'appliquent pas au risque de crédit, car ils ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	31 août 2021				
	Total	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	1,735,212	1,723,495	11,717	-	-
<b>Total</b>	<b>1,735,212</b>	<b>1,723,495</b>	<b>11,717</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du Conseil fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Conseil est exposé à un de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2021**

**17. La gestion des risques (suite)**

*Risque de marché (suite)*

Risque de taux d'intérêt (suite)

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,5 %. Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2021 est 1 591 887 \$ (nul en 2020).

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme, grâce à l'utilisation majoritaire des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

**18. Pandémie Covid-19**

La pandémie covid-19 est complexe et évolue rapidement. Elle a causé des perturbations importantes aux entreprises et entraîné un ralentissement économique. La division scolaire continue d'évaluer et de surveiller l'impact du COVID-19 sur sa situation financière. L'ampleur et la durée du COVID-19 sont incertaines et, par conséquent, il est difficile de mesurer de façon fiable l'impact futur potentiel sur la situation financière et les opérations de la division scolaire.

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe A: Détails supplémentaires des revenus**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2021**

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
	\$	\$	\$
<b>Paiements de transfert</b>			
<b>Paiements de transfert pour le fonctionnement</b>			
Ministère de l'Éducation			
Fonctionnement	33,662,246	34,102,100	33,869,886
Autres transferts	775,443	1,074,149	871,200
<b>Total des paiements de transfert du ministère</b>	<b>34,437,689</b>	<b>35,176,249</b>	<b>34,741,086</b>
Autres paiements de transfert provinciaux	-	2,852,864	-
Paiements de transfert fédéraux	2,600,000	2,979,250	2,450,000
Autres paiements de transfert	-	309,289	187,030
<b>Total des paiements de transfert pour le fonctionnement</b>	<b>37,037,689</b>	<b>41,317,652</b>	<b>37,378,116</b>
<b>Paiements de transfert pour les immobilisations corporelles</b>			
Ministère de l'Éducation	-	2,500,000	-
Autres paiements de transfert	-	(38,775)	75,866
<b>Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles</b>	<b>-</b>	<b>2,461,225</b>	<b>75,866</b>
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>37,037,689</b>	<b>43,778,877</b>	<b>37,453,982</b>
<b>Frais de scolarité et frais afférents</b>			
<b>Frais de fonctionnement</b>			
Frais de scolarité			
Commission scolaires	53,106	26,099	36,418
Particuliers et autres	10,400	23,360	20,880
<b>Total des frais de scolarité et frais afférents</b>	<b>63,506</b>	<b>49,459</b>	<b>57,298</b>
<b>Fonds générés par les écoles</b>			
<b>Frais pour activités hors curriculum</b>			
Levées de fonds	576,007	206,957	371,642
<b>Total des fonds générés par les écoles</b>	<b>576,007</b>	<b>206,957</b>	<b>371,642</b>
<b>Revenus de services complémentaires</b>			
Autres revenus	-	298,038	421,449
<b>Total des revenus de services complémentaires</b>	<b>-</b>	<b>298,038</b>	<b>421,449</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe A: Détails supplémentaires des revenus**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2021**

	2021 Budget	2021 Actual	2020 Actual
	\$	\$	\$
<b>Revenus de services externes</b>			
<b>Frais et autres revenus</b>			
Autres revenus	95,074	97,091	95,040
<b>Total des revenus de services externes</b>	<b>95,074</b>	<b>97,091</b>	<b>95,040</b>
<b>Autres revenus</b>			
Autres	704,997	273,278	227,553
Ventes et locations	97,841	99,846	97,841
Placements	-	1,144	5,158
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	250	-
<b>Total des autres revenus</b>	<b>802,838</b>	<b>374,518</b>	<b>330,552</b>
<b>Total des revenus pour l'exercice</b>	<b>38,575,114</b>	<b>44,804,940</b>	<b>38,729,963</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe B: Détails supplémentaires pour les charges**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2021**

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
	\$	\$	\$
<b>Gouvernance</b>			
Charges des membres du Conseil	99,965	157,859	193,850
Conférences pour les membres du Conseil	31,685	-	19,231
Conseils d'école	29,871	11,833	12,726
Élections	84,601	55,304	27,928
Autres	400	5,003	4,770
<b>Total des charges pour la gouvernance</b>	<b>246,522</b>	<b>229,999</b>	<b>258,505</b>
<b>Administration</b>			
Salaires	1,227,182	1,140,782	1,978,881
Avantages sociaux	190,124	229,579	392,464
Fournitures et services	164,913	231,696	313,919
Meubles et équipements non capitalisables	2,637	2,124	2,771
Opération des bâtiments	6,694	1,709	7,767
Communications	14,492	29,766	20,350
Déplacements	4,301	-	26,422
Perfectionnement professionnel	21,652	12,490	15,661
<b>Total Administration Expense</b>	<b>1,631,995</b>	<b>1,648,146</b>	<b>2,758,235</b>
<b>Enseignement</b>			
Salaires pour les enseignants	16,185,800	16,843,170	16,840,852
Avantages sociaux pour les enseignants	892,354	948,327	962,705
Salaires pour le personnel de soutien	3,614,485	4,287,722	3,597,265
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	1,339,814	889,208	748,559
Soutien à l'apprentissage	454,150	335,111	332,420
Fournitures et services	815,848	1,490,604	1,022,689
Meubles et équipements non capitalisables	131,585	148,338	157,344
Communications	134,599	222,987	200,517
Déplacements	231,807	102,025	217,184
Perfectionnement professionnel	164,703	91,119	190,798
Charges reliés aux étudiants	98,126	11,595	41,474
Amortissement des immobilisations corporelles	539,974	557,492	506,940
<b>Total des charges d'enseignement</b>	<b>24,603,245</b>	<b>25,927,698</b>	<b>24,818,747</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe B: Détails supplémentaires pour les charges**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2021**

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
	\$	\$	\$
<b>Fonctionnement et entretien</b>			
Salaires	1,273,890	1,261,799	1,207,344
Avantages sociaux	374,898	297,398	285,021
Fournitures et services	384,410	63,745	164,503
Meubles et équipements non capitalisables	32,140	29,693	8,653
Fonctionnement des bâtiments	2,425,386	4,020,632	2,280,539
Communications	3,702	3,753	6,683
Déplacements	2,963	3,386	5,661
Perfectionnement professionnel	3,863	432	-
Amortissement des immobilisations corporelles	2,059,710	2,088,708	2,080,017
<b>Total des charges de fonctionnement et entretien</b>	<b>6,560,962</b>	<b>7,769,546</b>	<b>6,038,421</b>
<b>Transport</b>			
Salaires	400,117	394,195	160,231
Avantages sociaux	176,294	75,603	41,044
Fournitures et services	34,640	190,453	102,551
Meubles et équipements non capitalisables	397,000	407,733	353,932
Fonctionnement des bâtiments	13,432	4,483	6,102
Communications	2,281	2,715	2,276
Déplacements	3,844	694	1,812
Perfectionnement professionnel	-	-	269
Services contractuels pour le transport	4,394,208	4,174,531	4,379,244
Amortissement des immobilisations corporelles	123,339	15,259	15,259
<b>Total des charges de transport</b>	<b>5,545,155</b>	<b>5,265,666</b>	<b>5,062,720</b>
<b>Frais de scolarité et frais afférents</b>			
Frais de scolarité	410,000	350,644	345,662
Frais de transport	8,900	18,217	7,807
<b>Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents</b>	<b>418,900</b>	<b>368,861</b>	<b>353,469</b>
<b>Fonds générés par les écoles</b>			
Fournitures et services scolaires	576,007	145,899	375,141
<b>Total des charges pour les fonds générés par les écoles</b>	<b>576,007</b>	<b>145,899</b>	<b>375,141</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe B: Détails supplémentaires pour les charges**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2021**

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
	\$	\$	\$
<b>Services complémentaires</b>			
Salaires et avantages sociaux – administration	97,606	92,681	99,207
Salaires et avantages sociaux – personnel de soutien	1,101,250	1,110,541	1,180,570
Soutien à l'apprentissage	3,128	9,979	1,787
Fournitures et services	11,740	130,538	98,751
Meubles et équipements non capitalisables	7,927	-	-
Fonctionnement des bâtiments	60,150	57,529	48,847
Communications	1,587	3,342	11,599
Déplacements	6,050	2,395	22,727
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	1,742	10,806	5,304
Charges liées aux étudiants	128,775	100	27,645
Services contractuels pour le transport et allocations	52,829	-	9,245
<b>Total des charges pour les services complémentaires</b>	<b>1,472,784</b>	<b>1,417,911</b>	<b>1,505,682</b>
<b>Services externes</b>			
Salaires et avantages sociaux – enseignants	95,074	96,895	94,840
Charges liées aux étudiants	-	-	143
<b>Total des charges pour les services externes</b>	<b>95,074</b>	<b>96,895</b>	<b>94,983</b>
<b>Autres</b>			
<b>Intérêts et frais bancaires</b>			
Intérêts et frais bancaires	100,000	53,734	162,597
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles – autres	-	44,714	-
<b>Total des intérêts et frais de banque</b>	<b>100,000</b>	<b>98,448</b>	<b>162,597</b>
Créances irrécouvrables	-	9,500	12,800
<b>Total des autres charges</b>	<b>100,000</b>	<b>107,948</b>	<b>175,397</b>
<b>Total des charges pour l'exercice</b>	<b>41,250,644</b>	<b>42,978,569</b>	<b>41,441,300</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**

Annexe C: Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles  
de l'exercice terminé le 31 août 2021

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Autres véhicules	Meubles et équipements	Equipement informatiques et audiovisuels	Logiciels	Immobilisations en construction	2021	2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Immobilisations corporelles – au coût</b>											
Solde au 1er septembre	747,580	1,505,426	70,105,476	13,750,547	93,169	4,690,988	3,258,295	94,087	-	94,245,568	93,979,435
Acquisitions	-	-	20,628	90,473	-	72,004	642,671	32,264	423,164	1,281,204	382,410
Cessions	-	-	-	-	-	-	(2,000)	-	-	(2,000)	(116,277)
<b>Solde au 31 août</b>	<b>747,580</b>	<b>1,505,426</b>	<b>70,126,104</b>	<b>13,841,020</b>	<b>93,169</b>	<b>4,762,992</b>	<b>3,898,966</b>	<b>126,351</b>	<b>423,164</b>	<b>95,524,772</b>	<b>94,245,568</b>
<b>Immobilisations corporelles – amortissement cumulé</b>											
Solde au 1er septembre	-	1,288,909	28,388,433	4,612,203	46,354	3,349,576	2,876,132	90,217	-	40,651,824	38,165,885
Amortissement de l'exercice	-	27,093	1,374,186	687,429	15,259	249,556	306,645	1,291	-	2,661,459	2,602,216
Cessions	-	-	-	-	-	-	(2,000)	-	-	(2,000)	(116,277)
<b>Solde au 31 août</b>	<b>N/A</b>	<b>1,316,002</b>	<b>29,762,619</b>	<b>5,299,632</b>	<b>61,613</b>	<b>3,599,132</b>	<b>3,180,777</b>	<b>91,508</b>	<b>N/A</b>	<b>43,311,283</b>	<b>40,651,824</b>
<b>Valeur comptable nette</b>											
Solde au 1er septembre	747,580	216,517	41,717,043	9,138,344	46,815	1,341,412	382,163	3,870	-	53,593,744	55,813,550
Solde au 31 août	747,580	189,424	40,363,485	8,541,388	31,556	1,163,860	718,189	34,843	423,164	52,213,489	53,593,744
<b>Variation de la valeur comptable nette</b>	<b>-</b>	<b>(27,093)</b>	<b>(1,353,558)</b>	<b>(596,956)</b>	<b>(15,259)</b>	<b>(177,552)</b>	<b>336,026</b>	<b>30,973</b>	<b>423,164</b>	<b>(1,380,255)</b>	<b>(2,219,806)</b>
<b>Cessions</b>											
Coût historique	-	-	-	-	-	-	2,000	-	-	2,000	116,277
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-	-	2,000	-	-	2,000	116,277
<b>Coût net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produit de la cession	-	-	-	-	-	-	250	-	-	250	-
<b>Perte à la cession</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>250</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>250</b>	<b>-</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2021**

	2021	2020
	\$	\$
<b>Éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2,661,459	2,602,216
Gain à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	(250)	-
<b>Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance de l'exercice</b>	<b>2,661,209</b>	<b>2,602,216</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2021**

	2021	2020
	\$	\$
<b>Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement</b>		
Augmentation (diminution) des débiteurs	(827,483)	90,015
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer *	(4,154,241)	3,390,153
Augmentation des avantages sociaux futurs	33,300	37,600
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(92,345)	99,060
Diminution des stocks	-	74,284
Augmentation des charges payées d'avance	(29,017)	(80,847)
<b>Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement</b>	<b>(5,069,786)</b>	<b>3,610,265</b>